

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1311

17 juin 2011

SOMMAIRE

ATOS Invest	62926	Intersaco S.A.	62891
Biochar S.A.	62888	J.C. Investment S.A.	62890
Braci Holding S.A.	62883	LEAF	62887
Caves Bernard-Massard	62892	Luxury Brand Development S.A.	62882
Caves St. Martin S.A.	62884	Melina S.A., société de gestion de patrimoine familial	62890
CDGV Associés S.à.r.l.	62928	Mellinckrodt 1	62882
Centauro Management S.A.	62927	Millepore S.A.	62889
CEREP Imprimerie S.à r.l.	62928	Obegi Chemicals Group S.A.	62886
Chardonbleu S.A. S.P.F.	62926	Obegi Group S.A.	62886
C.O.G.P.-SPF	62925	PESCA Spf S.A.	62890
Comalux SA	62887	Polymnie S.A.	62928
Cyberinvest SA	62926	Power-Ars	62883
E.I.I.G. SA	62887	Presence Communication	62927
Emerge Capital	62886	Promoters S.A.	62891
European Middle East Investment Corporation S.A.	62883	REL (First) Investment S.A.	62889
FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial	62884	REL Lux S.A.	62885
Fidelity International Real Estate Fund ...	62892	Samsalux S.A.	62888
First Service Holding S.A.	62885	Société de Gestion et d'Investissements Immobiliers	62891
Gilux S.A.	62884	Tec.Net S.A.	62927
Hilding A.G.	62928	Triumterra S.A.	62925
Ilyoson S.A.	62888		

Luxury Brand Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.330.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra de manière extraordinaire le *7 juillet 2011* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

- a. Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010;
- b. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Réviseur d'entreprise agréé relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.
- c. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2010 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- d. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Réviseur d'entreprise agréé relatifs aux comptes consolidés au 31 décembre 2010;
- e. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes relatif aux comptes consolidés au 31 décembre 2010; affectation du résultat.
- f. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprise agréé pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.
- g. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- h. Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Réviseur d'entreprise agréé.
- i. Renouvellement du mandat du délégué à la gestion journalière.
- j. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011082550/28.

Mellinckrodt 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.466.

Im Einklang mit den Artikeln 15 und 23 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) Mellinckrodt 1 wurde die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNGder Aktionäre auf Beschluss des Verwaltungsrates vertagt und findet nunmehr am *7. Juli 2011* um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, statt.*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2010.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012.
6. Ernennung des Abschlussprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 1. Juli 2011 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im Juni 2011.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2011083010/2501/25.

EMIC, European Middle East Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.545.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

qui se tiendra au 16, boulevard Royal à Luxembourg, le 05 juillet 2011 à 15 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2010.
3. Décision sur l'affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011074543/35/17.

Braci Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 21 juillet 2011 à 10 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 13 juin 2011, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011082935/29/18.

Power-Ars, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 128.166.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 28 juin 2011 à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011057590/1004/18.

FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.873.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 7 juillet 2011 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de Mme Virginie DOHOGNE dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
6. Reconduction de Mme Mounira MEZIADI dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
7. Non-renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de M. Hugo FROMENT et décharge.
8. Nomination de M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
9. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
10. Divers.

Référence de publication: 2011082966/29/27.

Gilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 91.771.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social, le 28 juin 2011 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social 2010;
3. Lecture du rapport du Commissaire concernant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010;
4. Approbation des comptes annuels;
5. Affectation du résultat;
6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011073075/667/18.

Caves St. Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 53, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 5.220.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu mardi le 5 juillet 2011 à 11.00 heures du matin, au siège social de la société, 53, route de Stadtbredimus à Remich, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2010

2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats de l'exercice 2010
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 22 des statuts et de déposer leurs titres au plus tard dans la journée du 28 juin 2011, soit au siège social à Remich, soit à la BGL BNP Parisbas S.A. à Luxembourg.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 30 juin 2011.

Remich, le 23 mai 2011.

Le conseil d'administration .

Référence de publication: 2011073076/22.

First Service Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.192.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi 30 juin 2011 à 11.45 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6^{ème} étage.

Ordre du jour:

1. Rapport des commissaires-vérificateurs à la liquidation ; approbation.
2. Décharge à donner aux liquidateurs
3. Clôture de liquidation
4. Désignation du lieu de conservation des documents de la société
5. Divers.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Les deux liquidateurs

Gabriele SCHNEIDER, Claude GEIBEN

Référence de publication: 2011073782/535/19.

REL Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 129.472.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
TENUE DE MANIÈRE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social sis au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, le 27 juin 2011 à 14.00 heures et qui comporte l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2010.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2010 et affectation des résultats de l'exercice 2010.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos au 31.12.2010.
5. Révocation et nomination de nouveaux administrateurs.
6. Révocation et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
7. Transfert du siège social.
8. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011077404/24.

Obegi Chemicals Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 19.689.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 16, boulevard Royal à Luxembourg, le 30 juin 2011 à 13 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2010.
3. Décision sur l'affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011074544/35/17.

Obegi Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.092.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à la continuation de:

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

qui se tiendra au 16, boulevard Royal à Luxembourg, le 30 juin 2011 à 14 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan social et consolidé au 31 décembre 2010.
3. Décision sur l'affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011074545/35/17.

Emerge Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.530.

Shareholders of EMERGE CAPITAL are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on Wednesday June 29, 2011 at 4.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at February 28, 2011
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011076701/755/23.

E.I.I.G. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.437.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *30 juin 2011* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011078056/534/15.

LEAF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.669.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on *Wednesday June 29, 2011* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at February 28, 2011
4. Discharge to the Directors
5. Allotment of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011076703/755/23.

Comalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 146.223.

Messieurs les Actionnaires, sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du *28 juin 2011* à 20 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.

3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011077376/1004/18.

Biochar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 152.006.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le lundi, 27 juin 2011 à 16.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2010.
2. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2010.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur le lundi, 20 juin 2011 entre 9 et 12 heures au siège social 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011076721/17.

Ilyoson S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.250.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 30 juin 2011 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011078057/534/15.

Samsalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.005.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu de façon exceptionnelle le 27 juin 2011 à 17 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
3. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2009 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.

4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteurs cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011077402/565/23.

REL (First) Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 129.471.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
TENUE DE MANIERE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social sis au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, le 27 juin 2011 à 16.00 heures et qui comporte l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2010.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2010 et affectation des résultats de l'exercice 2010.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos au 31.12.2010.
5. Révocation et nomination de nouveaux administrateurs.
6. Révocation et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
7. Transfert du siège social.
8. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011077405/24.

Millepore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.730.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 28.06.2011 à 09.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 07.07.2010
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011078062/19.

J.C. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.183.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 28 juin 2011 à 14h00 avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011078059/802/17.

PESCA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 39.315.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 28/06/2011 à 14.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 07.07.2010;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011078063/19.

Melina S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 50.755.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 30 juin 2011 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011078061/534/17.

Intersaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.531.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2011 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011078058/534/15.

Promoters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.193.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 27/06/2011 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011078064/19.

SOGEDIM, Société de Gestion et d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.871.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 28.06.2011 à 16.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011078065/18.

Caves Bernard-Massard, Société Anonyme.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 4.057.

Nous avons l'honneur de convoquer les actionnaires de notre société à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu au siège social à Grevenmacher, le mardi 28 juin 2011 à 15.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2010.
3. Attestation du Réviseur d'Entreprises sur les comptes annuels de l'exercice 2010.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Décharge à donner aux Administrateurs.
6. Nominations Statuaires.
7. Confirmation du mandat du Réviseur d'Entreprise.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 17 des statuts et de déposer leurs titres jusqu'au 17 juin 2011 inclus dans un des établissements suivants:

au siège social à Grevenmacher
chez Dexia Banque Internationale à Luxembourg
chez BGL BNP Paribas Luxembourg
et à leurs agences.

Grevenmacher, le 7 juin 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Hubert CLASEN

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011078069/2299/27.

**Fidelity International Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 129.378.

In the year two thousand eleven, on the eleventh day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary general meeting of shareholders (hereinafter the "Meeting") of FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND, a société en commandite par actions qualifying as a "société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé" having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 July 2007 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1590 of 30 July 2007 registered with the Luxembourg Registre du Commerce et des Sociétés under number B 129378 (hereinafter the "Company").

The Meeting is opened at under the chair of FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND GENERAL PARTNER S. à r.l., itself represented by Mr. Claude HELLERS, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Ms Elena DYACHUK, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Lionel FANTAUZZO, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the Meeting is the following:

1) Amendment of article 4.1 of the Articles so as to read as follows:

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in (i) Real Estate, Real Estate Securities Funds or real estate securities (as defined in article 12 below) (Real Estate Investments) and (ii) any other eligible investments under the 2007 Law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

2) Amendment of article 20.1 of the Articles so as to read as follows:

20.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be

specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday in October of each year at 1pm. If such day is not a Luxembourg business day, the annual General Meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

3) Change to the financial year so that it shall begin the 1st of July and shall finish the 30th June of the following year.

4) Amendment of article 25 of the Articles so as to read as follows:

The financial year of the Company commences on 1 July each year and terminates on 30 June of the following year.

5) Amendment and restatement of the Articles

B. All the shareholders being registered, the meeting has been convened by notices containing the agenda of the meeting sent to all the shareholders by registered mail on 2 May 2011.

C. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies will be annexed to this deed, to be registered therewith.

D. As appeared from the said attendance list, out of 52,763 limited shares and one (1) General Partner Share, 33,137 limited shares and the one (1) General Partner Share are present or duly represented at the Extraordinary General Meeting.

E. The quorum required for the Item on the Agenda, according to Luxembourg laws, is 50% of the share capital. The resolutions on such item, in order to be adopted, shall be carried by (i) at least seventy-five percent (75%) of the votes validly cast by the shareholders present or represented and (ii) the consent of FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND GENERAL PARTNER S. à r .l. as general partner of the Company;

F. According to the attached attendance list, such quorum is reached;

G. The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda;

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The Meeting decides to amend article 4.1 of the Articles so as to henceforth read as follows:

4.1. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in (i) Real Estate, Real Estate Securities Funds or real estate securities (as defined in article 12 below) (Real Estate Investments) and (ii) any other eligible investments under the 2007 Law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

Second resolution

The meeting decides to amend article 20.1 of the Articles so as to henceforth read as follows:

20.1. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday in October of each year at 1pm. If such day is not a Luxembourg business day, the annual General Meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

Third resolution

The meeting resolves to modify the Company's current financial year so that it will henceforth run from 1st of July and shall end on 30th of June of the following year.

The current year that has begun June 1, 2010 will terminate on 30th June 2011.

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 25 of the Articles so as to henceforth read as follows:

The financial year of the Company commences on 1 July each year and terminates on 30 June of the following year.

Fifth resolution

The meeting decides to amend and restate Articles of Incorporation so as to henceforth read as follows:

Title I - Form, Name, Registered office, Term and Corporate purpose

1. Art. 1. Form and Name. There exists a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé under the form of a société en commandite par actions (corporate partnership limited by shares) under the name of "Fidelity International Real Estate Fund" (the Company).

The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as it may be amended from time to time (the 2007 Law) and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as it may be amended from time to time (the Companies Law) (provided that in case of conflicts between the Companies Law and the 2007 Law, the 2007 Law shall prevail) as well as by these articles of association (the Articles).

2. Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner (as defined in article 15).

The General Partner shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies whenever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a partnership limited by shares incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. Term of the company. The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns or in case of his death, legal incapacity or inability to act.

The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 21 hereto.

4. Art. 4. Corporate purposes. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in (i) Real Estate, Real Estate Securities Funds or real estate securities (as defined in article 12 below) (Real Estate Investments) and (ii) any other eligible investments under the 2007 Law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in Holding Companies (as defined in article 12) of the Company;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest (including, for avoidance of doubt, any Holding Company), or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Law but in any case subject to the terms and limits set out in the Prospectus (as defined below).

Title II - Share capital, Shares, Net asset value

5. Art. 5. Share capital. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 12.

The capital must reach one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) on the official list of Luxembourg SIF, and thereafter may not be less than this amount.

The Company has an umbrella structure and the General Partner will set up a separate portfolio of assets that represents a sub-fund as defined in article 71 of the 2007 Law (a Sub-fund), and that is formed for one or more Classes of Shares. Each Sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund. The investment objective, policy, as well as the risk profile and other specific features of each Sub-fund are set forth in the issue document of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Law (the Prospectus). Each Sub-fund may have its own funding, Classes of Shares, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

Within a Sub-fund, the General Partner may, at any time, decide to issue one or more classes of shares (the Classes of Shares, each class of shares being a Class of Shares) the assets of which will be commonly invested but different rights as described in the Prospectus, to the extent authorised under the 2007 Law and the Companies Law, including without limitation different:

(a) fees and expenses structures;

(b) subscription and/or redemption procedures;

(c) minimum investment and/or subsequent holding requirements;

(d) type of target investors;

(e) distribution rights, and the General Partner may in particular, decide that shares pertaining to one or more Class(es) of Shares be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;

(f) transfer restrictions;

(g) currency; provided that, at all times, the General Partner shall hold one share that is reserved to the General Partner, in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company (the GP Share) and that no additional GP Share shall be issued by the Company.

A separate net asset value per share (NAV per Share), which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class of Shares.

The Company may create additional Classes of Shares whose features may differ from the existing Classes of Shares and additional Sub-funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-funds then existing. Upon creation of new Sub-funds or Classes of Shares, the Prospectus will be updated, if necessary.

Shares pertaining to a Class of Shares may be further sub-divided in series of shares that will be considered for the purposes of the Companies Law as distinct categories of shares and any reference to a Class of Shares in these Articles shall mean, where appropriate, a reference to a particular serie of such Class of Shares.

The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71 of the 2007 Law, the rights of the shareholders and creditors relating to a Sub-fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the shareholders relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there shall be no cross liability between Sub-funds, in derogation of Article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

The General Partner may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the General Partner may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times. At the expiration of the duration of a Sub-fund, the Company shall redeem all the shares in the Class(es) of Shares of that Sub-fund, in accordance with article 8. At each extension of the duration of a Sub-fund, the registered shareholders will be duly notified in writing by a notice sent to their address as recorded in the Company's register of shareholders. The Prospectus shall indicate whether a Sub-fund is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of Shares will, if not already denominated in Euro, be converted into Euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of Shares.

6. Art. 6. Form of shares. The limited shares of the Company (i.e., all shares of whatever Class except the GP Share) shall and will continue to be in the registered form. The GP Share is and will continue to be in the registered form.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept at the registered office by the Company or by one or more persons designated for this purpose by the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of registered shares held by him, the amount paid up on each share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company shall not issue certificates for such inscription, but each shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee. Moreover, in the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

Payments of dividends, if any, will be made to the shareholders in the manner prescribed by the General Partner from time to time.

Subject to the provisions of article 10, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7. Art. 7. Issue of shares.

General

The General Partner is authorised without limitation to issue fully paid shares (to the exclusion of additional GP Shares) at any time in accordance with article 12 without reserving the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued. No shares will be issued during any period when the calculation of the NAV per Share in the relevant Sub-fund and Class of Shares is suspended pursuant to the provisions of article 13.

For the purpose of issuing new shares the General Partner may delegate to any duly authorised manager or officer of the General Partner or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions for, receiving payment for and delivering, such shares.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued. The General Partner may, in particular, decide that shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus.

Shares are exclusively reserved for subscription by well informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (Well Informed Investors). The General Partner may also impose such additional restrictions on the ownership of shares as are further described under article 11 of these Articles and in the Prospectus.

The General Partner may impose conditions on the issue of share, any such condition to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Prospectus provided that the General Partner may, without limitation:

(a) impose restrictions on the frequency at which shares of a certain class are issued (and, in particular, decide that shares of a particular Class of Shares will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Prospectus);

(b) decide that shares of a particular Sub-fund or Class of Shares shall only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement or executed an application form under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specified period, up to a certain amount. As far as permitted under the applicable laws and regulations of the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg Law), any subscription agreement or application form may contain specific provisions not contained in the other subscription agreements or application forms;

(c) impose conditions on the issue of shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

(d) determine any default provisions on non or late payment for shares or restrictions on ownership in relation to the shares;

(e) in respect of any one given Sub-fund and/or Class of Shares, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;

(f) decides that payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called against issue of shares of the relevant Subfund and Class of Shares.

Shares in Sub-funds will be made available at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Sub-fund (and, as the case may be, each Class of Shares) in the Prospectus.

A process determined by the General Partner and described in the Prospectus shall govern the chronology of the issue of shares in a Sub-fund. Potential shareholders may commit to subscribe to shares of the Sub-funds and Classes of Shares by executing an application form pursuant to which the investor will make a capital commitment to subscribe for shares in an identified Sub-fund (the Commitment) (the Application Form) on one or more dates or periods as determined by the General Partner and commencing on the initial dealing date which shall be indicated for each Sub-fund and/or Class of Shares and more fully described in the Prospectus (the Initial Dealing Date).

The Application Form shall set forth the Commitment of each such potential investor. The Company may reject any Application Form in whole or in part, and the General Partner may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, unless otherwise provided for in the Prospectus, discontinue the issue and

sale of shares of any Class of Shares in any one or more Sub-funds. Once received by the General Partner or its duly appointed agent Commitments are irrevocable by the applicant.

Payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more draw down dates (each a Draw Down Date) at which the Commitment of the investor will be called and against which shares will be issued, as the case may be, in the relevant Sub-fund and Class of Shares on the relevant dealing date (a Dealing Date) and under the terms and conditions as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in the Prospectus. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner and more fully described in the Prospectus.

After the Initial Dealing Date, shares shall be issued at the such price as is indicated in the Prospectus for the relevant Class of Shares and Sub-fund, calculated on the Calculation Date (as defined in article 12) immediately preceding the relevant Dealing Date as set forth in the Prospectus. Shares of each Class of Shares issued at the Initial Dealing Date will be offered at the initial issue price indicated in the Prospectus.

The Company may agree to accept Commitments through, and to issue shares as consideration for, a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg Law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the shareholder acquiring shares in this manner.

The Company may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing shares, and suspend or limit, in compliance with article 13, their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently.

Investor or shareholder's default

The failure of an investor or shareholder to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments, in accordance with the terms of its Commitment, entitles the Company to impose on the relevant investor or shareholder the penalties determined by the General Partner and detailed in the Prospectus which may include without limitation:

(a) the right of the Company to compulsory redeem all or part of the shares of the defaulting shareholder in accordance with the provisions of the Prospectus;

(b) the right for the Company to retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the defaulting shareholder and to offset the defaulted amount or any other unpaid amount of the defaulting investor against distributions (in which case, the Company may treat the defaulting investor in relation to such netted amount as if the defaulting investor had contributed a portion of its undrawn Commitment);

(c) the loss of the defaulting shareholder's right to be, or to propose, members of such consultative body set up in accordance with the provisions of the Prospectus, as the case may be;

(d) the loss of the defaulting shareholder's right to vote with regard to any matter that must be approved by all or a specified portion of the shareholders;

(e) the right of the Company to sell the shares of the defaulting investor (including its obligations in respect of its undrawn Commitment) to a third party (or parties) identified by the Company at such price as may be agreed between such third-party and the Company as agent for the defaulting investor;

(f) the right to reduce or terminate the defaulting investor's undrawn Commitment;

(g) the right of the other shareholders to purchase all the shares of the defaulting shareholder at a price determined in accordance with the provisions of the Prospectus;

(h) the right of the Company to request that the non-defaulting investors contribute all or part of their undrawn Commitments to cover any defaulted amounts;

(i) the right of the Company to request that the non-defaulting investors lend the amount of the additional contribution not made by the defaulting investor and to treat such loan as a non-recourse loan made to the defaulting investor in accordance with the provisions of the Prospectus; and

(j) the right of the Company to commence legal proceedings; unless such penalties are waived by the General Partner in its discretion.

The penalties or remedies set forth above and in the Prospectus will not be exclusive of any other remedy which the Company or the shareholders may have at law or under the subscription agreement, Prospectus or the relevant shareholder's Commitment.

8. Art. 8. Redemption of shares. With respect to Sub-fund(s) created for an unlimited period of time, any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company, at a frequency and under the terms and procedures set forth by the General Partner in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles. With respect to Sub-fund(s) created for a limited duration, specific exit strategies will be determined by the General Partner in accordance with the Prospectus.

Subject to the provisions of article 13, the redemption price per share will be paid within a period determined by the General Partner. The redemption price per share will be as set out in the Prospectus. Additional fees may be incurred if

distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the General Partner.

A process determined by the General Partner and described in the Prospectus shall govern the chronology of the redemption of shares in a Sub-fund.

If a redemption request or a transfer request is made which, if met by the Company, would leave the shareholder concerned with a remaining shareholding of less than an amount set as the minimum amount of shareholding for the relevant Class of Shares, as the case may be, as such amount is detailed in the Prospectus and set by the General Partner, such remaining shareholding may be compulsorily redeemed by the General Partner at the same time as it redeems the shares which are the subject of the redemption request or registers the shares which are the subject of a transfer request. The General Partner may waive this requirement in its absolute discretion.

The Company may satisfy payment of the redemption price owed to any shareholder in specie by allocating assets to the shareholder from the portfolio set up in connection with the Class(es) of Shares equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12) as of the Dealing Date or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining shareholders of the relevant Sub-fund. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders in the given Class of Shares or Classes of Shares, as the case may be. The valuation used will be confirmed by a special report of the Auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee.

All redeemed shares may be cancelled.

All applications for redemption of shares are irrevocable.

The Company will use all reasonable commercial efforts to satisfy redemption requests, recognising its obligation to balance such efforts with the interests of the relevant Sub-fund and the other Sub-funds as a whole and the interests of those shareholders who remain in the relevant Sub-fund and the other Sub-funds, but nothing will oblige the Company to meet any redemption request.

The General Partner may redeem shares of any Class of Shares and Sub-fund, on a pro rata basis among shareholders, in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal, subject to compliance with the relevant distribution scheme as provided for each Sub-fund in the Prospectus. The right of the General Partner to redeem shares of a Sub-fund under this article 8 may be subject to the prior approval or advice of such consultative body as set out for a particular Subfund in the Prospectus.

The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the shareholders by the General Partner.

The Company may compulsorily redeem the shares:

- (a) held by a Restricted Person as defined in article 11, in accordance with the provisions of article 11;
- (b) in case of liquidation or merger of Sub-funds or Classes of Shares, in accordance with the provisions of article 29;
- (c) held by a defaulting shareholder as described under article 7;
- (d) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in these Articles, the Application Form, Commitment and Prospectus.

9. Art. 9. Conversion of shares. Subject each time to the approval of the General Partner (which may be withheld at the General Partner's absolute discretion) and such terms and conditions as set out in the Prospectus, a shareholder may convert all (but not part) of its shares of a particular Class of Shares of a Sub-fund into (and its undrawn Commitment into Commitment in respect of (if applicable)) another Class of Shares within the same Subfund.

A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (issue) of the shares to be acquired. A conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the General Partner. The General Partner may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the General Partner, resulting from conversions, will not be paid out to shareholders.

As a rule, both the redemption and the acquisition parts of the conversion application should be calculated on the basis of the NAV per Share prevailing on the dealing date in respect of which such conversion request is undertaken by the relevant Sub-fund.

Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be acquired ceases after the shares to be converted have been redeemed.

All applications for the conversion of shares are irrevocable.

If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any shareholder in any Class of Shares falls below the minimum number or value that is then -if the rights provided for in this sentence are to be applicable determined by the General Partner in the Prospectus, the Company may decide to treat the purchase part of

the conversion application as a request for redemption for all of the shareholder's shares in the given Class of Shares; the acquisition part of the conversion application will remain unaffected by any additional redemption of shares.

Shares that are converted to shares of another Class of Shares will be cancelled.

10. Art. 10. Transfer of shares.

Off-Exchange Transfer

An investor may only assign, transfer, or otherwise dispose of, grant a participation in, pledge, hypothecate or otherwise encumber its shares or undrawn Commitments (together its Interests) (each such transaction, an Off-Exchange Transfer) with the prior approval of the General Partner (which may be withheld in its absolute discretion). The approval of the General Partner to an Off-Exchange Transfer can be sought at any time. Off-Exchange Transfers exclude any trade or sale of the shares by a shareholder which is made through a regulated market or multilateral trading facility (an On-Exchange Sale).

No Off-Exchange Transfer of all or any part of any shareholder's Interests in any Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if

(a) if any such Off-Exchange Transfer would violate any law or regulation of Luxembourg, the US, the UK or any other jurisdiction or subject the Company, any Subfund or any feeder entity to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;

(b) the Off-Exchange Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Prospectus;

(c) the Off-Exchange Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended;

and

(d) it shall be a condition of any Off-Exchange Transfer (whether permitted or required) that:

(i) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is an eligible investor within the meaning of the Prospectus and that the proposed Off-Exchange Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it;

(ii) in respect of an Off-Exchange Transfer of undrawn Commitments, the Company be satisfied that the transferee has sufficient assets to comply with drawdown notices in respect of such undrawn Commitment and the transferee provides the Company with an executed Application Form in respect of such undrawn Commitment;

(iii) the transferee is not a Restricted Person as defined in article 11.

In respect of an Off-Exchange Transfer, the transferor of Interests (whether the Transfer is compulsory or voluntary) shall bear all costs and expenses of the relevant Sub-fund incurred in connection with the Company approving and completing the relevant Off-Exchange Transfer.

Additional restrictions or conditions on Off-Exchange Transfer may be set out in the Prospectus in respect of (a) particular Sub-fund(s) in which case no Off-Exchange Transfer of all or any part of any shareholder's Interests in the relevant Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if any of these additional restrictions on transfer is not complied with.

On-Exchange Sale

No restrictions will apply to any On-Exchange Sale provided that shares which are transferred to, or purchased by persons who do not fulfil the eligibility criteria in respect of the relevant Class of Shares of any Sub-fund as set out in the Prospectus or who qualify as Restricted Persons (as defined in article 11 below) may, inter alia, be subject to compulsory redemption by the Company pursuant to article 11.

In case of On-Exchange Sale of shares, the transferor will remain bound vis-à-vis the Company for any outstanding undrawn Commitments.

11. Art. 11. Restriction on ownership of shares.

The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any individual or legal entity if:

(a) in the opinion of the Company, such holding may be detrimental to the Company;

(b) it may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:

(i) the Company, a Sub-fund or its Holding Companies incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer;

(ii) the Company or a Sub-fund being subject to the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended; or

(iii) the Company or a Sub-fund being required to register its shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg (including, without limitation, the US Securities Act of 1933, as amended or the US Investment Company Act of 1940, as amended);

(c) it may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or legal entity itself, the Company or any Sub-fund, whether Luxembourg Law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations); or

(d) as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;

(such individual or legal entities are to be determined by the General Partner and are defined herein as Restricted Persons). Each of the following shall be regarded as a Restricted Person in any event:

(e) any investor which has violated a provision of these Articles, its Application Form or of the Prospectus;

(f) any person or entity which does not meet the eligibility requirements imposed by a particular Sub-fund or Class of Shares as set forth in the Prospectus;

(g) any person, firm or corporate body (to the exclusion of any Fidelity entity or any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company) which as a legal or beneficial holder owns more than ten (10) percent of the number of shares of the Company (as a whole) from time to time outstanding (a 10% Owner), provided that such 10% Owner will only be regarded as a Restricted Person in respect of such amount of shares that are held legally or beneficially on his/her/its own account in excess of ten percent of the shares of the Company; and

(h) a person resident in the US, a citizen of the US, a corporation, partnership or other entity created or organised in or under the laws of the US, an estate or trust treated as a resident of the US for income tax purposes, or any person falling within the definition of the term "US Person" under Regulation S promulgated under the US Securities Act of 1933, as amended or in the US Investment Company Act of 1940, as amended, unless otherwise determined by the General Partner.

For the purposes of restricting or preventing the ownership of shares by Restricted Persons, the Company may:

(i) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders or who seeks to register a transfer of shares (whether an On-Exchange Sale or Off-Exchange Transfer) in the register of shareholders to furnish the Company with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Restricted Person;

(j) decline to issue any shares; and

(k) decline to register any Off-Exchange Transfer of share, where such registration or transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares by a Restricted Person (provided that the Company will not decline to register any On-Exchange Sale of shares).

If it appears that a shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion and without limitation to other rights of the Company against Restricted Persons which may be set out in the Prospectus:

(l) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or

(m) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or

(n) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within thirty (30) days of the sending of the relevant notice; and/or

(o) compulsorily redeem all shares held by a Restricted Person at a price calculated in accordance with the terms of the Prospectus, less a deduction equal to the costs incurred by the Company as a result of exercise of its rights in respect of that Restricted Person; and/or

(p) cancel remaining undrawn Commitments of the Restricted Person.

The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

Fidelity entities shall not be Restricted Persons as defined in these Articles, except if they do not qualify as Well Informed Investors in which case they will be considered as Restricted Investors.

12. Art. 12. Calculation of the NAV per share. The NAV per Share of each Class of Share in each Sub-fund shall be calculated by the central administration agent of the Company under the responsibility of the General Partner at least on the last Luxembourg business day of each month in each year (the Month End Date) based on values of each asset held by the relevant Subfund as of the preceding Month End Date, in accordance with Luxembourg Law and International Financial Reporting Standards (IFRS), subject to adjustments for deferred tax liabilities and Real Estate Investments acquisition costs and any other adjustments required to ensure that investors are treated fairly. Additional NAV per Share calculation may be required by the General Partner from the central administration agent of the Company in accordance with the terms of the Prospectus. Each date on which the NAV per Share is calculated by the central administration agent of the Company shall be a Calculation Date.

The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the various Sub-funds.

The NAV per Share of each Class of Shares in each Sub-fund will be expressed in the reference currency of that Sub-fund or Class of Shares as specified in the Prospectus. The value of all assets and liabilities not expressed in the reference

currency of a Sub-fund or Class of Shares will be converted into the reference currency of such Sub-fund or Class of Shares at the rate of exchange determined on the relevant Calculation Date in good faith by or under procedures established by the General Partner.

In determining the NAV per Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The NAV per Share of each Class of Shares in each Sub-fund on any Calculation Date is determined by dividing (i) the net assets of that Sub-fund attributable to such Class of Shares, being the value of the portion of that Sub-fund's gross assets less the portion of that Sub-fund's liabilities attributable to such Class of Shares, on the relevant Calculation Date, by (ii) the number of shares of such Class of Shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The accounts of companies or other entities or arrangements (such as a limited partnership or unit trust) in which one or more Sub-fund(s) holds any direct or indirect interest (whether characterised as equity, debt or otherwise, including a co-investment or fractional interest) for the purpose of structuring the holding of an investment, as further detailed in the Prospectus (Holding Companies), will be consolidated with the accounts of the Company and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below.

The total net assets of the Company will result from the difference between the gross assets (including the market value of Real Estate Investments owned by the Company and its Holding Companies) and the liabilities of the Company based on consolidated accounts prepared in accordance with IFRS, provided that

(a) the equity or liability interests attributable to shareholders derived from these financial statements will be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities (calculated under IFRS on an undiscounted basis) as determined by the General Partner in accordance with its internal rules; and

(b) the set up costs for Real Estate Investments shall be amortised over a period of five years rather than expensed in full when they are incurred.

The subscription price and the redemption price of the different Classes of Shares may differ within each Sub-fund as a result of the differing fee structures, treatment of transaction costs and/or distribution policy of each Class of Shares.

The assets of the Company shall include:

(c) all investments registered in the name of the Company or any of its Holding Companies;

(d) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(e) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);

(f) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;

(g) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the Custodian (as defined in article 27);

(h) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;

(i) the formation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company;

(j) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance. The value of such assets shall be determined as follows:

(k) securities which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;

(l) securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the General Partner. If a net asset value is determined for the units or shares issued by any undertaking for collective investment or other investment vehicle (whether open-ended or closed-ended) whose investment policy is to invest primarily, directly or indirectly, in a portfolio of Real Estate (a Real Estate Securities Fund, as further detailed in the Prospectus) or other entity which calculates a net asset value per share or unit, those units or shares will be valued on the basis of the latest net asset value determined according to the provisions of the particular issuing documents of that Real Estate Securities Fund or other entity or, at their latest unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values which are not generally used for the purposes of subscription and redemption or which may be provided by a pricing source other than the administrative agent of the Real Estate Securities Fund or other entity) if more recent than their official net asset values. The net asset value calculated on the basis of unofficial net asset values of the Real Estate Securities Fund or other entity may differ from the net asset value which would have been calculated, on the relevant Calculation Date, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agent of the Real Estate Securities Fund or other entity. However, such net asset value is final and binding notwithstanding any different later determination. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value of such shares or units issued by such Real Estate Securities Fund or other entity, the valuation of the shares or units issued by such Real Estate Securities Fund or other entity may be estimated with prudence and in good faith by the General Partner to take into account this evaluation event. The following events qualify as evaluation events: capital calls, distributions or redemptions effected by the Real Estate Securities Fund or other entity or one or more of its underlying investments as

well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the Real Estate Securities Fund or other entity itself;

(m) real estate or real property, including, without limitation, any land, any buildings, structures or other improvements, any furniture, fixtures and equipment located thereon or therein or any personal property used in connection therewith, or any leasehold, licence, right, easement or any other estate or interest (including, without limitation, any air or other development rights) or any option with respect thereto (Real Estate) registered in the name of the Company or any of its Holding Companies shall be valued by one or more independent valuers appointed by the Company, provided that the Company may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Company and its shareholders and provided further that such valuation may be established at the end of the fiscal year and used throughout the following fiscal year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights held by the Company or by any of its Holding Companies or by any controlled property companies which requires new valuations to be carried out under the same conditions as the annual valuations;

(n) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(o) the liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on a stock exchange or another regulated market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on a stock exchange or another regulated market shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on such regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the relevant Sub-fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable;

(p) interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the General Partner;

(q) all other securities and other assets, including debt securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the General Partner or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of ninety days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

The General Partner may permit another method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company. This method will then be applied in a consistent way. The central administration agent of the Company can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the net asset value calculation.

The liabilities of the Company shall include:

(r) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

(s) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(t) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees including performance fees (if any), custody fees, paying agency fees, cash management fees (if any), registrar and transfer agency fees, domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);

(u) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Calculation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(v) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Calculation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

(w) all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg Law and IFRS. In determining the amount of such liabilities the General Partner shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The assets and liabilities shall be allocated as follows:

(x) the proceeds to be received from the issue of shares of any Class of Shares shall be applied in the books of the Company to the Sub-fund corresponding to that Class of Shares, provided that if several Classes of Shares are outstanding in such Sub-fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-fund attributable to that Class of Shares;

(y) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-fund shall be attributable to the Class of Shares or Classes of Shares corresponding to such Sub-fund;

(z) where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class of Shares or Classes of Shares as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class of Shares or Classes of Shares;

(aa) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class of Shares or particular Classes of Shares within a Sub-fund or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class of Share or particular Classes of Shares within a Sub-fund, such liability shall be allocated to the relevant Class of Shares or Classes of Shares;

(bb) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated to all the Classes of Shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes of Shares are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the General Partner, the respective right of each Class of Shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class of Shares to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class of Shares, as described in Prospectus, and finally (iii) all liabilities, whatever Class of Shares they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole;

(cc) upon the payment of distributions to the shareholders of any Class of Shares, the net asset value of such Class of Shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with the procedures set out in the Prospectus from time to time.

In the absence of bad faith, gross negligence or wilful misconduct, every decision taken by the General Partner or by any bank, company or other organisation which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the NAV per Share, in calculating the NAV per Share, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

For the purpose of this article:

(dd) shares to be redeemed by the Company under article 8 shall be treated as existing and shall be taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company, the price thereof shall be deemed to be a liability of the Company;

(ee) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Calculation Date on which such valuation is made and, from such time and until received by the Company, the price therefor shall be deemed to be an asset of the Company;

(ff) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the NAV per Share; and

(gg) where on any Calculation Date the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company; provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Calculation Date, then its value shall be estimated by the Company.

13. Art. 13. Temporary suspension of the calculation of the NAV per share, Of the issue and The redemption of shares.

The Company may suspend the determination of the NAV per Share of any particular Class of Shares and the issue, conversion and redemption of its shares to and from its shareholders:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-fund(s) from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company or such Sub-fund quoted thereon;

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company or any Sub-fund(s) would be impracticable;

(c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-fund or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets of the Company;

(d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of such Sub-fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange;

(e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company or any Sub-fund(s) cannot promptly or accurately be ascertained;

(f) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of winding-up the Company or any Sub-fund(s); or

(g) during any other period when in the reasonable opinion of the General Partner there are grounds for a suspension.

The suspension of the calculation of the NAV per Share of a Sub-fund or Class of Shares shall have no effect on the determination of the NAV per Share or on the issue and redemption of Shares of any other Sub-fund or Class of Shares that is not suspended.

Any Commitment which has been accepted by the General Partner and any redemption shall be irrevocable.

Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify shareholders requesting redemption of their shares of such suspension.

Title III - Liability of shareholders

14. Art. 14. Liability of shareholders. The owners of limited shares (i.e., shares of whatever Class to the exclusion of the GP Share) are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

Title IV - Administration and Supervision

15. Art. 15. Management. The Company shall be managed by Fidelity International Real Estate Fund General Partner S.à r.l (the General Partner). The General Partner who shall be the liable partner (actionnaire gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of shareholders.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

16. Art. 16. Authorised signature. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a limited partner (associé commanditaire) of the Company.

17. Art. 17. Investment policy and Restrictions. The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of Shares within particular Sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the General Partner in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

The General Partner shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets, in accordance with the 2007 Law including, without limitation, restrictions in respect of:

(a) the borrowings of the Company or any Sub-fund thereof and the pledging of its assets; and

(b) the maximum percentage of the Company or a Sub-fund's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Sub-fund) may acquire.

The General Partner, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Prospectus, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be comanaged on a segregated or on a pooled basis.

18. Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, managers or officers of the General Partner or the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director, manager or officer of the General Partner or of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19. Art. 19. Indemnification. The Company may indemnify the General Partner, any director or officer and his heirs, executors and administrators as well as any third party service provider (each an Indemnified Party), against expenses reasonably incurred by any Indemnified Party in connection with any action, suit or proceeding to which each Indemnified Party may be made in connection with the performance of the relevant Indemnified Party's obligations to the Company or, at or, at the Indemnified Party's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor or by reason of being a service provider to the Company pursuant to the terms of the relevant services agreement and from which he or it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title V - General meetings, Financial year, Merger and Liquidation of sub-funds, Distribution

20. Art. 20. Meetings of shareholders. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday in October of each year at 1pm. If such day is not a Luxembourg business day, the annual General Meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting, provided that no General Meeting may take place in the United States of America, its territories or possessions.

All General Meetings shall be chaired by the General Partner.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It may only resolve on any item whatsoever with the consent of the General Partner.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

21. Art. 21. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The General Partner may convene a General Meeting. It shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

All the shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only. Each share is entitled to one vote, subject to the provisions of articles 7 and 11.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting with the consent of the General Partner.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting properly convened and constituted in accordance with the Companies Law and any other relevant Luxembourg Law.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any Class of Shares vis-à-vis those of any other Class of Shares shall only be valid if passed in accordance with article 68 of the Companies Law.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg Law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company forty-eight (48) hours before the relevant General Meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

22. Art. 22. General meetings of shareholders in a subfund or in a class of shares. The shareholders of the Classes of Shares issued in a Sub-fund may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Subfund.

In addition, the shareholders of any Class of Shares may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class of Shares.

The provisions of article 21 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

23. Art. 23. Auditors. The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

24. Art. 24. Liquidation or merger of sub-funds or classes of shares. In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Sub-fund or Class of Shares has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Company to be the minimum level for such Sub-fund or Class of Shares to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation (including any situation specific to the real estate market), or as a matter of economic rationalisation, the Company may decide to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class of Shares at the NAV per Share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses calculated on the Calculation Date immediately preceding the Dealing Date at which such decision will take effect). The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-fund or Class of Shares concerned may continue to request redemption of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred on the Company by the preceding paragraph, the General Meeting of any Class of Shares or of any Sub-fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Company, to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class of Shares and refund to the shareholders the NAV of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Calculation Date immediately preceding the Dealing Date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 24, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares in accordance with this article 24 may be cancelled.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the Company may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another existing Sub-fund or to another undertaking for collective investment organised under the provisions of the 2007 Law or the Luxembourg act of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment, as amended (the 2002 Law) or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the New Subfund) and to redesignate the shares of the Sub-fund concerned as shares of another Sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-fund), in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

Notwithstanding the powers conferred on the Company by the preceding paragraph, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the shareholders of the Sub-fund or Class of Shares concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this Article, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another undertaking for collective investment referred to in article 24.5 or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment will require a resolution of the shareholders of the Class of Shares or Sub-fund concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented, except when such an amalgamation is to be imple-

mented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions will be binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

25. Art. 25. Financial year. The financial year of the Company commences on 1 July each year and terminates on 30 June of the following year.

26. Art. 26. Application of income. The General Meeting determines, upon proposal from the General Partner and within the limits provided by law, how the income from the Sub-fund will be applied with regard to each existing Class of Shares, and may declare, or authorise the General Partner to declare, distributions.

For any Class of Shares entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

Payments of distributions to owners of registered shares will be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such a currency and at such a time and place as the General Partner determines from time to time.

The General Partner may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the General Partner.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Class (es) of Shares issued in the respective Sub-fund.

No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title VI - Final provisions

27. Art. 27. Custodian. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2007 Law (the Custodian) who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the 2007 Law. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.

In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the directors shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

28. Art. 28. Investment adviser. The Company shall enter into an investment advisory agreement with a Fidelity entity (the Fidelity Entity), under which agreement such Fidelity Entity will advise the Company on the portfolio investments of the Company.

The agreement with the Fidelity Entity may only be terminated by the Company if the decision of the General Partner to terminate the agreement is (i) ratified by a decision of an extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company which shall meet the requirements set forth in article 21.6 hereof and (ii) if the name of the Company is amended so as not to resemble the one specified in article 1 and which shall in particular not include the word "Fidelity" by such extraordinary general meeting of the shareholders of the Company.

It may also be terminated by the Fidelity Entity, in compliance with the terms of relevant advisory agreement. In this event, an extraordinary General Meeting of shareholders must be called in order to amend this article accordingly. Such General Meeting must comply with the above referred to quorum and majority requirements. For the avoidance of doubt in the event that the relevant advisory agreement is assigned to another Fidelity Entity, the approval by the General Meeting.

This article 28 may not be amended or repealed, except by the affirmative vote of not less than two-thirds of the shares of the Company present or represented at a General Meeting called for such purpose at which the holders of not less than two-thirds of the outstanding shares are present or represented and voting.

29. Art. 29. Winding up. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the General Partner. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the CSSF, shall be appointed by a General Meeting, which shall determine their powers and compensation.

If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the 2007 Law will be exclusively applicable.

Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 2007 Law and the Companies Law.

The issue of new shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the General Meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

In the event of dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The liquidator(s) will realise each Sub-fund's assets in the best interests of the shareholders and apportion the proceeds of the liquidation of each Sub-fund, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of shares in each Class of Shares in accordance with their respective rights.

Any amounts unclaimed by the shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

30. Art. 30. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2007 Law and the Companies Law in accordance with article 1.2 hereof.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-2021 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1590 du 30 juillet 2007, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B-129378 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND GENERAL PARTNER S. à r.l., elle-même représentée par Monsieur Claude HELLERS, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Elena DYACHUK, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Lionel FANTAUZZO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président déclare et demande au notaire d'établir que:

A. L'ordre du jour est le suivant:

1) Modification de l'article 4.1 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

4.1. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition dans (i) des Actifs Immobiliers, des Fonds de Titres Immobiliers ou des titres immobiliers (tels que définis à l'article 12 ci-dessous) (Investissements Immobiliers) et (ii) dans tous autres investissements autorisés conformément à la Loi de 2007, dans le but de répartir les risques d'investissement et d'offrir à ses actionnaires les bénéfices de la gestion de ses actifs.

2) Modification de l'article 20.1 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

20.1 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la Loi Luxembourgeoise au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité du siège société qui sera fixé dans l'avis de convocation le premier mercredi du mois d'octobre à 13 heures. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

3) Changement de l'année sociale pour qu'elle débute le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

4) Modification de l'article 25 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

5) Modification et refonte des Statuts.

B. Les actionnaires étant tous nominatifs, l'assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour de l'assemblée, envoyé à tous les actionnaires par lettre recommandée en date du 2 mai 2011.

C. Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée. Ladite liste et les procurations seront annexées à cet acte, pour être enregistrées avec le présent acte.

D. Il appert de ladite liste de présence que sur les , sur les 52.763 actions de commanditaire et une (1) Action de Commandité, 33.137 actions de commanditaire et l'Action de Commandité actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

E. Le quorum requis pour les délibérations sur du point à l'ordre du jour, conformément à la législation luxembourgeoise, est de 50% du capital social. Les décisions sur ce point, pour être adoptées, doivent réunir (i) au moins soixante-quinze pourcent (75%) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés et (ii) l'accord de FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTTE FUND GENERAL PARTNER S. à r.l., associé gérant commandité de la Société;

F. Selon la liste de présence ci-jointe, ce quorum est atteint;

G. La présente Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend les décisions suivantes à l'unanimité:

Première décision

L'assemblée décide de modifier l'article 4.1 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

4.1. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition dans (i) des Actifs Immobiliers, des Fonds de Titres Immobiliers ou des titres immobiliers (tels que définis à l'article 12 ci-dessous) (Investissements Immobiliers) et (ii) dans tous autres investissements autorisés conformément à la Loi de 2007, dans le but de répartir les risques d'investissement et d'offrir à ses actionnaires les bénéfices de la gestion de ses actifs.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20.1 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

20.1 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la Loi Luxembourgeoise au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité du siège société qui sera fixé dans l'avis de convocation le premier mercredi du mois d'octobre à 13 heures. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer de l'année sociale pour qu'elle débute le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'année sociale en cours ayant débuté le 1^{er} juin 2010 se terminera le 30 juin 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 25 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide la refonte des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Durée et Objet social

1. Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il existe une société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination "Fidelity International Real Estate Fund" (la Société).

La Société est régie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée (la Loi de 2007) et par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu que, en cas de conflits entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaudra) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

2. Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution de l'Associé Gérant Commandité (tel que défini à l'article 15).

L'Associé Gérant Commandité a également le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque l'Associé Gérant Commandité estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

3. Art. 3. Durée de la société. La Société est établie pour une durée indéterminée.

La Société n'est pas dissoute par le retrait de l'Associé Gérant Commandité, ou par son décès, son incapacité légale ou son incapacité d'agir.

La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité par résolution des actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que décrite à l'article 21 des présents statuts.

4. Art. 4. Objet social. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition dans (i) des Actifs Immobiliers, des Fonds de Titres Immobiliers ou des titres immobiliers (tels que définis à l'article 12 ci-dessous) (Investissements Immobiliers) et (ii) dans tous autres investissements autorisés conformément à la Loi de 2007, dans le but de répartir les risques d'investissement et d'offrir à ses actionnaires les bénéfices de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toute transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet et peut, en particulier mais sans limitation:

(a) effectuer des investissements que ce soit directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des Sociétés Holding (telles que définies à l'article 12) de la Société;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des lignes de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer des crédits à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou certaines de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect (y compris, toutes Sociétés Holding) ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007, mais dans tous les cas sous réserve des termes et limites décrits dans le Prospectus (tel que défini ci-dessous).

Titre II - Capital social, Actions, Valeur nette d'inventaire

5. Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et est à tout moment égal au total des actifs nets de la Société conformément à l'article 12.

Le capital doit atteindre l'équivalent en euros d'un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000EUR) endéans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

La Société est constituée de Compartiments multiples et l'Associé Gérant Commandité établira un portefeuille d'actifs distinct qui représente un Compartiment tel que défini par l'article 71 de la Loi 2007 (un Compartiment) et qui est établi pour une ou plusieurs Catégories. Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et la politique d'investissement applicables à ce Compartiment. L'objectif et la politique d'investissement, ainsi que le profil de risque et les autres caractéristiques de chaque Compartiment, sont décrits dans le document d'émission de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Prospectus). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, ses propres Catégories d'Actions, sa propre politique d'investissement, ses propres bénéfices, dépenses et pertes, sa propre politique de distribution ou d'autres caractéristiques spécifiques.

Au sein d'un Compartiment, l'Associé Gérant Commandité peut à tout moment décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions (les Catégories d'Actions, chaque catégorie d'actions étant une Catégorie d'Actions) dont les avoirs seront investis en commun mais soumises à différents droits décrits dans le Prospectus dans la mesure autorisée par la Loi de 2007 et par la Loi sur les Sociétés, y compris, mais sans limitation:

(a) différentes structures de frais et de dépenses;

(b) différentes procédures de souscription et/ou de rachat;

(c) différents minimums d'investissement et/ou minimums de détention subséquents;

(d) différents investisseurs cibles;

(e) différents droits et politique de distribution, et l'Associé Gérant Commandité peut en particulier décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de «carried interests» ou d'allocations préférentielles des revenus/distributions;

(f) différentes restrictions au transfert;

(g) différentes devises de référence.

étant entendu qu'à tout moment, l'Associé Gérant Commandité détiendra une action réservée à l'Associé Gérant Commandité en sa capacité d'actionnaire gérant commandité de la Société (l'Action AC) de la Société et qu'aucune Action AC additionnelle ne sera émise par la Société.

Une valeur nette d'inventaire par action distincte (VNI par Action) pouvant varier en conséquence de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie d'Actions.

La Société peut créer des Catégories d'Actions supplémentaires dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories d'Actions existantes et des Compartiments supplémentaires dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. Dès la création de nouveaux Compartiments ou Catégories d'Actions, le Prospectus sera mis à jour, si nécessaire.

Les actions appartenant à une Catégorie d'Actions peuvent être subdivisées en séries d'actions considérées, pour les besoins de la Loi sur les Sociétés, comme des catégories d'actions distinctes et toute référence à une Catégorie dans les présents Statuts se rapportera, le cas échéant, à une série spécifique d'une telle Catégorie.

La Société est une entité juridique unique. Toutefois, conformément à l'article 71 de la Loi de 2007, les droits de l'actionnaire et des créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, et il n'y aura pas de responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

L'Associé Gérant Commandité peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, l'Associé Gérant Commandité peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment une ou plusieurs fois. Au terme de la durée d'un Compartiment, la Société doit racheter toutes les actions dans la(les) Catégorie(s) d'Actions de ce Compartiment, conformément à l'article 8. A chaque extension de la durée d'un Compartiment, les détenteurs d'actions nominatives sont dûment avertis par écrit, par un avis envoyé à leur adresse telle qu'enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société. Le Prospectus indique si un Compartiment est créé pour une durée indéterminée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute extension de sa durée.

Pour la détermination du capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie d'Actions seront, s'ils ne sont pas encore libellés en Euros, convertis en Euros. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories d'Actions.

6. Art. 6. Forme des actions. Les actions de commanditaire de la Société (c'est-à-dire toutes les actions de toutes les Catégories sauf l'Action AC) sont et resteront sous forme nominative. L'Action AC est et restera sous forme nominative.

Toutes les actions nominatives émises de la Société sont enregistrées dans le registre des actionnaires qui sera conservé au siège social par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout propriétaire d'actions nominatives, son lieu de résidence ou de domicile, tel qu'indiqué à la Société, le nombre et la Catégorie des actions nominatives qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

La Société n'émet pas de certificats pour cette inscription, mais chaque actionnaire reçoit une confirmation écrite de son actionnariat.

Les actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une mention à cette effet dans le registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société, ou tout autre adresse qui serait inscrite dans le registre des actionnaires par la Société, jusqu'au moment où une autre adresse sera fournie à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par voie d'une notification écrite à la Société en son siège social ou à toute autre adresse établie par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes ou si la propriété de cette(ces) action(s) est contestée, les personnes réclamant un droit sur cette(ces) action(s) nommeront un seul mandataire pour représenter cet actionnariat dans les transactions avec la Société. A défaut de nommer un tel mandataire, tous droits liés à cette(ces) action(s) seront suspendu. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gageur et un gagiste. En outre, dans le cas d'actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit, à son entière discrétion, de payer tous produits de rachats, dividendes ou autres paiements uniquement au premier détenteur, que la Société considère comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les actionnaires ensemble.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets alloués à la Catégorie concernée.

Les paiements de dividendes, s'il y a lieu, seront effectués aux actionnaires de la manière prévue par l'Associé Gérant Commandité.

Sous réserve des dispositions de l'article 10, le transfert des actions peut se faire, par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

7. Art. 7. Emission d'actions.

Général

L'Associé Gérant Commandité est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées (à l'exclusion d'Actions AC additionnelles) conformément à l'article 12 sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Aucune action ne sera émise durant une période durant laquelle le calcul de la VNI par action du Compartiment concerné et de la Catégorie concernée est suspendu conformément aux dispositions de l'article 13.

Pour les besoins d'émission de nouvelles actions, l'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout gérant ou mandataire de l'Associé Gérant Commandité dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée la tâche d'accepter les souscriptions pour, de recevoir le paiement de, et de délivrer, ces actions.

L'Associé Gérant Commandité peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions sont émises. L'Associé Gérant Commandité peut, en particulier, décider que les actions sont uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à toute autre fréquence prévue dans le Prospectus.

La souscription d'actions est exclusivement réservée à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseur Averti). L'Associé Gérant Commandité peut aussi imposer des restrictions supplémentaires à la propriété d'actions telles que décrites à l'article 11 des présents Statuts et dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'actions. Ces conditions, auxquelles l'émission d'actions peut être soumise sont détaillées dans le Prospectus, étant entendu que l'Associé Gérant Commandité peut, sans limitation:

(a) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une ou plusieurs Catégories sont émises (et, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie en particulier ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que déterminés dans le Prospectus);

(b) décider que des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui se sont engagées par un contrat de souscription ou qui ont signé un bulletin de souscription aux termes duquel le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire des actions, pendant une période et jusqu'à un montant spécifié. Dans la mesure permise par les lois et réglementations du Grand-Duché de Luxembourg (la Loi Luxembourgeoise), tout contrat de souscription ou bulletin de souscription peut contenir des dispositions spéciales qui ne sont pas reprises dans d'autres contrats de souscription ou bulletins de souscription;

(c) imposer des conditions à l'émission d'actions (y compris, mais sans limitation, l'exécution de documents de souscription et la communication des informations que l'Associé Gérant Commandité estime être appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente et/ou l'engagement ou montant de détention minimum;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou toutes restrictions à la propriété des actions;

(e) pour chaque Compartiment et/ou Catégorie, de lever des frais ou commissions de souscription et il a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais ou commissions de souscription;

(f) décider que le paiement pour les souscriptions à des actions devra être réalisé intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closing ou de d'appels de capital auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans le Compartiment et la Catégorie concernés.

Les actions des Compartiments seront émises à un prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, chaque Catégorie d'Actions) dans le Prospectus.

Une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Prospectus régira la chronologie de l'émission d'actions dans un Compartiment. Les actionnaires potentiels peuvent s'engager à souscrire à des actions des Compartiments et Catégories en signant un bulletin de souscription par lequel l'investisseur s'engage à souscrire des actions dans un Compartiment identifié (l'Engagement) (le Bulletin de Souscription) à la ou aux date(s) ou période(s) déterminée(s) par l'Associé Gérant Commandité et commençant à la date initiale de transaction précisée pour chaque

Compartiment et/ou Catégorie d'Actions telle(s) que plus amplement décrite(s) dans le Prospectus (la Date Initiale de Transaction).

Le Bulletin de Souscription indique l'Engagement de chaque investisseur potentiel. La Société peut rejeter tout Bulletin de Souscription entièrement ou en partie, et l'Associé Gérant Commandité peut à tout moment et à son entière discrétion, de plein droit et sans préavis sauf disposition différente dans le Prospectus, interrompre l'émission et la vente d'actions de toute Catégorie d'Actions dans un ou plusieurs Compartiments. Une fois reçu par l'Associé Gérant Commandité ou son mandataire valablement désigné, les Engagements sont irrévocables pour le candidat.

Les paiements pour la souscription à d'actions sont effectués en tout ou en partie lors d'une ou plusieurs dates d'appel de capital (chacune une Date d'Appel de Capital) auxquelles l'Engagement de l'investisseur sera appelé et contre, le cas échéant, l'émission d'actions dans le Compartiment et la Catégorie concernés à la date de transaction concernée (une Date de Transaction) et conformément aux termes et conditions déterminés par l'Associé Gérant Commandité et indiqués et plus amplement décrits dans le Prospectus. Les modes de paiement relatifs à ces souscriptions seront déterminés par l'Associé Gérant Commandité et plus amplement décrits dans le Prospectus.

Après la Date Initiale de Transaction, les actions seront émises au prix tel qu'indiqué dans le Prospectus pour la Catégorie et le Compartiment concernés, calculé à la Date de Calcul (telle que définie à l'article 12) précédant immédiatement la Date de Transaction concernée, telle que décrite dans le Prospectus. Les actions de chaque Catégorie d'Actions émises à la Date de Transaction Initiale seront offertes au prix initial d'émission indiqué dans le Prospectus.

La Société peut consentir à accepter des Engagements en échange de, et d'émettre des actions en contrepartie de, un apport en numéraire d'actifs conformément à la législation luxembourgeoise et, en particulier conformément à l'obligation de remettre un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé, et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et aux politiques d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais relatifs à l'apport en numéraire sont à la charge de l'actionnaire acquérant les actions de cette manière.

La Société peut, dans le cadre de ses activités de vente et à sa discrétion, cesser l'émission d'action et suspendre ou limiter, conformément à l'article 13, leur vente à des personnes physiques ou morales dans des pays ou régions particulières pour des périodes spécifiques ou de manière permanente.

Défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire

La défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire d'effectuer, dans une période de temps déterminée par l'Associé Gérant Commandité, toute contribution requise ou tout autre paiement à la Société, autorise la Société à imposer à l'investisseur ou à l'actionnaire concerné des pénalités déterminées par l'Associé Gérant Commandité et détaillées dans le Prospectus qui peuvent inclure sans limitation:

(g) le droit de la Société de procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions de l'actionnaire défaillant conformément aux dispositions du Prospectus;

(h) le droit de la Société de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées aux actions détenues par l'actionnaire défaillant et de compenser les montants défaillants ou tout autre montant impayé de l'investisseur avec les distributions (dans ce cas, la Société peut traiter l'investisseur défaillant comme si l'investisseur défaillant avait contribué une portion de son Engagement non appelé);

(i) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit d'être membre ou de proposer des membres au sein des organes consultatifs mis en place conformément aux dispositions du Prospectus, le cas échéant;

(j) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit de vote sur toute résolution devant être approuvée par tout ou partie des actionnaires;

(k) le droit de la Société de vendre les actions de l'investisseur défaillant (y compris ses obligations en ce qui concerne ses Engagements non appelés) à un tiers (ou des tiers) identifié(s) par la Société au prix conclu entre le tiers et la Société en tant que mandataire de l'investisseur défaillant;

(l) le droit de réduire ou de mettre fin à l'Engagement non appelé de l'investisseur défaillant;

(m) le droit des autres actionnaires de racheter toutes les actions de l'actionnaire défaillant à un prix déterminé conformément aux dispositions du Prospectus;

(n) le droit de la Société d'exiger que les investisseurs non défaillants contribuent la totalité ou une partie de leurs Engagements non appelés afin de couvrir les montants manquants;

(o) le droit de la Société de demander aux investisseurs non défaillants de prêter le montant de la contribution additionnelle non effectuée par l'investisseur défaillant et de traiter ce prêt comme un prêt sans recours fait à l'investisseur défaillant conformément aux dispositions du Prospectus;

(p) le droit de la Société d'entamer toutes procédures légales; à moins que l'Associé Gérant Commandité, à son entière discrétion, ne renonce à ces pénalités.

Les pénalités ou recours décrits ci-dessus et dans le Prospectus ne sont pas exclusifs de tout autre recours légaux ou repris dans le contrat de souscription, le Prospectus ou Engagement de l'actionnaire concerné à la disposition de la Société ou des actionnaires.

8. Art. 8. Rachat d'actions. En ce qui concerne le(s) Compartiment(s) créé(s) pour une durée illimitée, tout actionnaire peut demander le rachat de tout ou d'une partie de ses actions par la Société, à une fréquence et aux conditions, et

conformément aux procédures, établis par l'Associé Gérant Commandité dans le Prospectus et dans les limites prévues par la loi et par les présents Statuts. En ce qui concerne le(s) Compartiment(s) créé(s) pour une durée limitée, des stratégies de sortie spécifiques seront déterminées par l'Associé Gérant Commandité conformément au Prospectus.

Sous réserve des dispositions de l'article 13, le prix de rachat par action sera payé dans une période déterminée par l'Associé Gérant Commandité. Le prix de rachat par action sera tel que déterminé dans le Prospectus. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de rachat peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par l'Associé Gérant Commandité.

Une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Prospectus régira la chronologie du rachat d'actions dans un Compartiment.

Lorsqu'une demande de rachat ou une demande de transfert a, si elle est acceptée par la Société, pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre déterminé comme étant le nombre de détention d'action minimum pour la Catégorie concernée, le cas échéant, tel que détaillé dans le Prospectus et déterminé par l'Associé Gérant Commandité, l'Associé Gérant Commandité peut procéder au rachat forcé des autres actions détenues lorsqu'il procède au rachat des actions qui font l'objet de la demande de rachat ou à l'enregistrement des actions faisant l'objet de la demande de transfert. L'Associé Gérant Commandité peut renoncer à cette exigence à son entière discrétion.

La Société peut effectuer le paiement du prix de rachat dû à un actionnaire en nature en allouant à cet actionnaire des avoirs, provenant du portefeuille établi en rapport à la ou les Catégorie(s), équivalents en valeur à la valeur des actions à racheter (calculée de la façon décrite à l'article 12) à la Date de Transaction ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des actionnaires restants. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires dans la ou les Catégories concernée(s), le cas échéant. L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cédant.

Toutes les actions rachetées peuvent être annulées.

Toutes les demandes de rachat d'actions sont irrévocables.

La Société usera de tous les moyens commerciaux raisonnables afin de satisfaire aux demandes de rachat, reconnaissant son obligation de mesurer ces efforts au regard des intérêts du Compartiment concerné et des autres Compartiments globalement et des intérêts des actionnaires qui resteront dans le Compartiment concerné et les autres Compartiments, mais rien n'obligera la Société à satisfaire toutes les demandes de rachat.

L'Associé Gérant Commandité peut racheter des actions de toute Catégorie et de tout Compartiment au pro rata entre les actionnaires afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation, moyennant respect du plan de distribution déterminé pour chaque Compartiment dans le Prospectus. Le droit de l'Associé Gérant Commandité de racheter des actions d'un Compartiment selon le présent article 8 peut être soumis à un accord ou au conseil préalable d'un organe consultatif tel que prévu pour un Compartiment en particulier dans le Prospectus.

La Société annoncera en temps voulu le rachat par un courrier de l'Associé Gérant Commandité à l'attention des actionnaires.

La Société peut procéder au rachat forcé des actions:

(a) détenues par une Personne Non-Eligible telle que définie à l'article 11, conformément aux dispositions de l'article 11;

(b) dans le cas d'une liquidation ou fusion de Compartiments ou de Catégories, conformément aux dispositions de l'article 29;

(c) détenues par un actionnaire défaillant tel que décrit à l'article 7;

(d) en toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans les présents Statuts, le Bulletin de Souscription, l'Engagement et le Prospectus.

9. Art. 9. Conversion d'actions. Sous réserve à chaque fois de l'approbation de l'Associé Gérant Commandité (qui peut être refusée à l'entière discrétion de l'Associé Gérant Commandité) et des termes et conditions définis dans le Prospectus, un actionnaire peut convertir l'entièreté (mais pas une partie) de ses actions d'une Catégorie d'un Compartiment en actions d' (et son Engagement non appelé en un Engagement (si applicable) vis-à-vis d') une autre Catégorie d'actions dans un même Compartiment.

Une demande de conversion sera considérée comme demande de rachat des actions détenues par un actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée d'actions à obtenir. Des frais de conversion peuvent être encourus. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans la transaction. Les prix de la conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche de la devise dans laquelle ils doivent être payés, par décision de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par l'Associé Gérant Commandité, ne seront pas payés aux actionnaires.

En règle générale, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des Valeurs Nettes d'Inventaire en vigueur lors de la Date de Transaction, par rapport auquel la demande de conversion est appliquée par le Compartiment concerné.

Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des actions à convertir et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir ne s'éteigne après que les actions à convertir aient été rachetées.

Toutes les demandes de conversion d'actions sont irrévocables.

Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés à ce moment -si les droits prévus dans cette phrase sont effectivement applicables -par l'Associé Gérant Commandité dans le Prospectus, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'actionnaire dans la Catégorie; la part d'acquisition de la demande de conversion reste n'est pas affectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie d'Actions seront annulées.

10. Art. 10. Restrictions à la propriété d'actions.

Transferts hors bourse

Un investisseur peut seulement céder, transférer, ou disposer autrement, mettre en gage, nantir ou hypothéquer ou octroyer une autre sûreté portant sur ses actions ou Engagements non appelés (ensemble ses Intérêts) (chaque transaction, étant un Transfert Hors Bourse) moyennant l'approbation préalable de l'Associé Gérant Commandité (qui peut être retenue à son entière discrétion). L'approbation de l'Associé Gérant Commandité d'un Transfert Hors Bourse peut être demandée à tout moment. Les Transferts Hors Bourse excluent les cessions ou ventes d'actions par un actionnaire à travers un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation (une Vente En Bourse).

Aucun Transfert Hors Bourse de tout ou partie des Intérêts d'un actionnaire, qu'il soit direct ou indirect, volontaire ou involontaire (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si:

(a) ce Transfert Hors Bourse résulterait en une violation d'une loi ou réglementation du Luxembourg, des Etats-Unis, du Royaume-Uni ou d'une quelconque autre juridiction ou soumettrait la Société, un Compartiment ou une entité «Feder» à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires défavorables telles que déterminées par la Société;

(b) ce Transfert Hors Bourse résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Prospectus;

(c) le Transfert Hors Bourse entraînerait en l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement en vertu du US Investment Company Act de 1940; et

(d) une condition d'un Transfert Hors Bourse (autorisé ou exigé) est que

(i) le cessionnaire démontre d'une manière satisfaisante pour la Société que ce cessionnaire est un investisseur éligible au du Prospectus et que le Transfert Hors Bourse proposé ne viole pas lui-même une loi ou réglementation (y compris, mais sans limitation, toute loi sur les valeurs mobilières) y applicable;

(ii) en ce qui concerne un Transfert Hors Bourse d'Engagement non appelé, le cessionnaire doit prouver de manière satisfaisante à la Société qu'il détient les avoirs suffisants nécessaires pour faire suite aux appels de capitaux portant sur cet Engagement non appelé et le cessionnaire fournira à la Société un Bulletin de Souscription signé portant sur cet Engagement non appelé;

(iii) le cessionnaire n'est pas une Personne Prohibée telle que définie à l'article 11.

Pour un Transfert Hors Bourse, le cédant des Intérêts (que le Transfert soit obligatoire ou volontaire) prendra à charge tous les frais et dépens encourus par le Compartiment concerné en relation avec l'approbation et la réalisation par la Société du Transfert Hors Bourse.

Des restrictions ou conditions supplémentaires aux Transferts Hors Bourse peuvent être prévues au Prospectus en ce qui concerne un ou des Compartiment(s) en particulier auquel cas aucun Transfert Hors Bourse de tout ou d'une partie des Intérêts d'actionnaires dans le Compartiment concerné, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, mais sans limitation à un affilié ou par effet de loi) ne sera valide ou effectif si l'une de ces restrictions au transfert n'est pas satisfaite.

Ventes En Bourse

Aucune restriction ne s'appliquera à des Ventes En Bourse, étant entendu que les actions transférées à ou achetées par une personne qui ne satisfait pas aux critères d'éligibilité pour une Catégorie d'Actions d'un Compartiment tels que décrits dans le Prospectus ou qui se qualifie en tant que Personne Non-Eligible (telle que définie à l'article 11 ci-dessous) peuvent notamment être soumises au rachat obligatoire par la Société conformément à l'article 11.

Dans le cas d'une Vente en Bourse d'actions, le cédant restera lié envers la Société pour les Engagement non appelés en suspend.

11. Art. 11. Restrictions à la possession d'actions. La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de la Société à toute personne physique ou morale,

(a) si, de l'avis de la Société, cette possession peut être préjudiciable à la Société;
(b) s'il peut en résulter (individuellement ou conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société, un Compartiment ou ses Sociétés Holding soient soumis à toute imposition ou au paiement de taxe ou charge fiscale de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou qu'ils soient exposés à des désavantages réglementaires, pécuniaires ou administratifs importants auxquels ils n'auraient pas été exposés autrement;

(ii) la Société ou un Compartiment soit soumis au US Employee Retirement Income Security Act de 1974; ou

(iii) la Société ou un Compartiment soit obligé de faire enregistrer ou approuver ses actions, ou d'obtenir toute autorisation quelconque, en vertu des lois de toute juridiction autre que le Luxembourg (y compris, sans limitation, le US Securities Act de 1937 ou le US Investment Company Act de 1940);

(c) s'il peut en résulter une violation de toute législation ou réglementation applicable à la personne physique ou morale elle-même ou à la Société ou un Compartiment, que ces législations soient luxembourgeoises ou autres (et y compris toute législation et réglementation concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme);
ou

(d) s'il peut en résulter que la Société soit exposée à des désavantages fiscaux ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas subis pas autrement;

(ces personnes physiques ou morales sont déterminées par l'Associé Gérant Commandité et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles).

Sera considérée comme Personne Non-Eligible:

(e) tout investisseur qui a violé les dispositions des présents Statuts, de son Bulletin de Souscription ou du Prospectus;

(f) toute personne ou entité qui ne satisfait pas aux critères d'éligibilité imposés par un Compartiment ou une Catégorie d'Actions telles que décrits dans le Prospectus;

(g) toute personne, firme ou société (à l'exclusion des entités Fidelity ou autres courtiers en titres qui acquièrent des actions en vue de leur distribution en relation avec l'émission d'actions par la Société) qui en tant que détenteur légal ou bénéficiaire possède plus de dix (10) pourcents du nombre d'actions de la Société (en totalité) (un Détenteur de 10%), étant entendu qu'un tel Détenteur de 10% sera considéré comme Personne Non-Eligible uniquement pour la part d'action dont il est détenteur légal ou bénéficiaire à son propre compte excédant 10% des actions de la Société.

(h) Une personne résidant aux Etats-Unis, un citoyen des Etats-Unis, une société, un partenariat ou une autre entité créée ou organisée sous la législation des Etats-Unis, une fondation ou un trust considéré comme résident des Etats-Unis pour les besoins des impôts sur les revenus, ou une personne tombant sous par la définition du terme de «Personne US» selon la Réglementation S promulguée sous la US Securities Act de 1933 ou la US Investment Company Act de 1940, telle que modifiée, à moins que l'Associé Gérant Commandité n'en décide autrement.

Afin de restreindre ou prévenir la possession d'actions par des Personnes Non-Eligibles, la Société peut:

(i) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est repris dans le registre des actionnaires ou qui tente d'y enregistrer un transfert d'actions (par Vente En Bourse ou par Transfert Hors Bourse), de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, qu'elle considère nécessaire pour déterminer si le bénéficiaire économique de telles actions est une Personne Non-Eligible, ou si, suite à un tel enregistrement, une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique de ces actions.

(j) refuser d'émettre toute action; et

(k) refuser d'enregistrer des Transferts Hors Bourse d'actions, lorsque cet enregistrement ou ce transfert résulterait en la propriété légale ou économique de ces actions par une Personne Non-Eligible (étant entendu que la Société ne refusera pas l'enregistrement de Ventes en Bourse d'actions).

S'il apparaît qu'un actionnaire de la Société est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(l) de refuser d'accepter le vote de cette Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou

(m) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en rapport avec les actions détenues par cette Personne Non-Eligible; et/ou

(n) d'ordonner à cette Personne Non-Eligible de vendre ses actions et d'apporter la preuve à la Société que cette vente a été effectuée endéans les 30 (trente) jours à compter de l'envoi de la l'avis s'y rapportant; et/ou

(o) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par cette Personne Non-Eligible à un prix calculé conformément aux termes du Prospectus, moins une pénalité égale aux frais encourus par la Société découlant de l'exercice de ses droits à l'égard de cette Personne Non-Eligible; et/ou

(p) d'annuler les Engagements non appelés de cette Personne Non-Eligible.

L'exercice des pouvoirs de la Société par celle-ci, conformément au présent article, ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

Les entités Fidelity ne sont pas des Personnes Non-Eligibles au sens des présents Statuts, sauf si elle ne se qualifient pas comme Investisseurs Avertis, dans quel cas elles seront considérées comme des Investisseurs Non-Eligibles.

12. Art. 12. Calcul de la VNI par action. La VNI par Action de chaque Catégorie dans chaque Compartiment sera calculée par l'agent d'administration centrale de la Société sous la responsabilité de l'Associé Gérant Commandité au moins au dernier jour ouvrable au Luxembourg de chaque mois de chaque année (la Date de Fin de Mois) sur base de la valeur de chaque avoir détenu par le Compartiment concerné à la Date de Fin de Mois précédente, conformément à la législation luxembourgeoise et aux normes IFRS, sous réserve d'ajustements pour passifs d'impôts différés et frais d'acquisition d'Investissements Immobiliers, ainsi que tout autre ajustement destiné à assurer que les investisseurs soient traités de façon équitable. L'Associé Gérant Commandité peut exiger le calcul de VNI supplémentaires par l'agent d'administration centrale de la Société, conformément aux termes du Prospectus. Chaque date à laquelle la VNI par Action aura été calculée par l'agent d'administration centrale de la Société sera une Date de Calcul.

Les avoirs nets de la Société sont à tout moment équivalents au total des avoirs nets des différents Compartiments.

La VNI par Action de chaque Catégorie dans chaque Compartiment sera exprimée dans la devise de référence de ce Compartiment ou de cette Catégorie telle que spécifiée dans le Prospectus. La valeur des avoirs et obligations non exprimée dans la devise de référence de ce Compartiment ou de cette Catégorie, sera convertie dans la devise de référence de ce Compartiment ou de cette Catégorie au taux de change déterminé à la Date de Calcul concernée de bonne foi en vertu des procédures établies par l'Associé Gérant Commandité.

Pour déterminer la VNI par Action, les revenus et dépenses sont traités comme s'accumulant quotidiennement.

La VNI par Action de chaque catégorie au sein de chaque Compartiment lors de chaque Date de Calcul est déterminée en divisant (i) les avoirs nets de ce Compartiment attribuables à cette Catégorie, étant la valeur de la part des avoirs bruts de ce Compartiment moins la part des engagements du Compartiment attribuables à cette Catégorie, à la Date de Calcul concernée, par (ii) le nombre d'actions en circulation de cette Catégorie, conformément aux règles d'évaluation présentées ci-dessous.

Les comptes des sociétés ou autres entités ou arrangements (tels qu'un limited partnership ou fonds commun de placement) dans lesquels un ou plusieurs Compartiment(s) détiennent des participations directes ou indirectes (qu'il s'agisse de titres, dettes ou autres y compris un co-investissement ou des fractions d'intérêts) dans le but de structurer la détention d'un investissement, telles que plus amplement détaillées dans le Prospectus de la Société (Sociétés Holding), seront consolidés avec les comptes de la Société et les actifs et engagements sous-jacents seront donc évalués selon les règles d'évaluation décrites ci-dessous.

Les actifs nets totaux de la Société résulteront de la différence entre les avoirs bruts (incluant la valeur de marché de l'Actif Immobilier détenu par la Société et ses Sociétés Holding) et les dettes de la Société basées sur les comptes consolidés préparés conformément aux normes IFRS, étant entendu que:

(a) le capital et les intérêts attribuables aux actionnaires dérivant de ces considérations financières seront ajustés pour prendre en compte la valeur équitable (c'est-à-dire actualisée) des passifs d'impôt différés (calculés sous les normes IFRS sur une base non actualisée) tels que déterminés par l'Associé Gérant Commandité conformément à ses règles internes; et

(b) les coûts d'acquisition d'Actifs Immobiliers seront amortis sur une période de cinq ans plutôt que amortis intégralement lorsqu'ils sont occasionnés.

Le prix de souscription et le prix de rachat des différentes Catégories d'Actions peuvent différer au sein de chaque Compartiment, à cause de la structure de frais, de traitement des coûts de transaction et/ou de la politique de distribution de chaque Catégorie d'Actions.

Les actifs de la Société comprennent:

- (c) tous les investissements inscrits ou enregistrés au nom de la Société ou de ses Sociétés Holding;
- (d) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus;
- (e) tous les effets et billets à vue et comptes à recevoir (y compris le résultat de la vente de propriétés, de droits de propriété, de titres ou de tous autres actifs vendus mais non encore délivrés);
- (f) toutes les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres obligataires, droit de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et avoirs assimilables qui sont la propriété de la Société ou qui ont été contractés par la Société;
- (g) tous les dividendes en espèce ou en nature, et les distributions à recevoir par la Société pour autant que la Société ou le Dépositaire (tel que défini à l'Article 27) pouvaient raisonnablement en avoir connaissance;
- (h) tous les intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêt qui sont la propriété de la Société sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;
- (i) les frais de formation de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution d'actions de la Société;
- (j) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance. La valeur de ces actifs doit être déterminée de la manière suivante:
- (k) les titres qui sont cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base du dernier cours de bourse publié ou de la dernière valeur de marché publiée;

(l) les titres qui ne sont ni cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la valeur nette probable de réalisation (excluant toute taxation différée) estimée avec prudence et de bonne foi par le l'Associé Gérant Commandité. Si une VNI est déterminée pour les parts et actions émises par tout organisme de placement collectif ou autre véhicule d'investissement (qu'il soit du type ouvert ou fermé) dont la politique d'investissement est d'investir principalement, directement ou indirectement, dans un portefeuille d'Actifs Immobiliers (un Fonds de Titres Immobiliers, tel que décrit dans le Prospectus) ou une autre entité qui calcule une VNI par action et par part, ces parts ou actions seront évaluées sur la base de la dernière VNI déterminée selon les conditions des documents d'émission particuliers du Fonds de Titres Immobiliers ou une autre entité ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaires non officielles (c'est-à-dire estimations des valeurs nettes d'inventaire qui ne sont généralement pas utilisées pour les souscriptions et rachats ou fournis par une source d'évaluation autre que l'agent administratif du Fonds de Titres Immobiliers ou une autre entité), si elles sont plus récentes que leurs VNI officielles. La VNI calculée sur la base des valeurs nettes d'inventaire non officielles du Fonds de Titres Immobiliers ou autre entité, peut différer de la VNI qui aurait été calculée, à la Date de Calcul correspondante, sur base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminées par l'agent administratif du Fonds de Titres Immobiliers ou d'une autre entité. Cependant, cette VNI est finale et lie nonobstant toute différente détermination postérieure. En cas de survenance d'un évènement d'évaluation qui n'est pas reflété au sein de la dernière VNI disponible de ces actions ou parts émises par le Fonds de Titres Immobiliers ou autre entité, l'évaluation des actions et parts émises par ce Fonds de Titres Immobiliers ou autre entité sera estimée avec prudence et de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité pour prendre en compte cet évènement d'évaluation. Les évènements suivants sont qualifiés d'évènements d'évaluation: les appels de capital, distributions et rachats effectués par le Fonds de Titres Immobiliers ou autre entité ou un ou plusieurs de ses investissements sous-jacents, ainsi que les évènements matériels ou développements affectant autant ces investissements sous-jacents que le Fonds de Titres Immobiliers lui-même, ou autre entité elle-même;

(m) des biens immobiliers ou propriétés foncières, y compris, sans limitation, toute terre, tout immeuble, structures ou autres améliorations, meubles, installations et équipements s'y trouvant ou toute propriété personnelle utilisée en rapport avec, tout bail emphytéotique, licence, droit, servitude ou tout autre bien ou intérêt (y compris, sans limitation, tout droit se rapportant à l'espace situé au-dessus du bien immobilier concerné ou de développement) ou toute autre option s'y rapportant (Actif Immobilier). L'Actif Immobilier enregistré au nom de la Société ou une de ses Sociétés Holding doit être évalué pas un ou plusieurs experts indépendants désignés par la Société, étant entendu que la Société peut dévier de cette évaluation dans son intérêt ou celui de ses actionnaires, et que cette évaluation peut être établie à la fin de l'année fiscale et utilisée au cours de l'année fiscale suivante à moins qu'un changement au niveau de la situation générale économique ou de l'état des propriétés concernées ou des droits de propriété détenus par la Société ou par une de ses Sociétés Holding ou par toute société contrôlée requière que de nouvelles évaluations soient réalisées dans les mêmes conditions que les évaluations annuelles;

(n) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore en caisse, sera constituée par le montant total de ceux-ci, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit effectué ou reçu en totalité; dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant qui semblera adéquat pour refléter la valeur réelle de ces actifs;

(o) la valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou d'options non cotés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, sera déterminée conformément aux politiques établies par l'Associé Gérant Commandité, sur une base appliquée de façon constante pour chaque variété de contrats. La valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou d'options négociés en bourse ou un autre marché réglementé sera basée sur les derniers prix de règlement de ces contrats sur les marchés d'échange et les marchés réglementés sur lesquels ces opérations à terme, contrats à terme ou options particuliers sont négociés; si l'opération à terme, le contrat à terme ou l'option ne peut être liquidé au jour où la VNI est déterminée, la base pour déterminer la valeur liquidative de ce contrat sera la valeur jugée équitable et raisonnable par l'Associé Gérant Commandité;

(p) les swaps sur taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie par référence aux taux d'intérêts applicables. Les swaps sur indice ou sur instrument financier seront évalués à leur valeur de marché par rapport à l'indice ou investissement financier concerné. L'évaluation des montants de swap portant sur un indice ou un instrument financier sera basée sur la valeur de marché de cette transaction de swap établie de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Associé Gérant Commandité.

(q) tous les autres titres et autres actifs, y compris les titres de créance et les titres pour lesquels aucune cotation de marché n'est disponible, sont évalués sur la base de cotation fournie par le courtier ou par une agence de pricing approuvées par l'Associé Gérant Commandité ou, dans la mesure où ces prix ne sont pas considérés comme représentatifs des valeurs de marché, ces titres et autres actifs doivent être évalués à la juste valeur déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Associé Gérant Commandité. Les instruments du marché monétaire détenus par la Société avec une période de maturité de quatre-vingt-dix jours ou moins, seront évalués par la méthode d'amortissement des coûts, qui fournit une approximation de la valeur de marché.

L'Associé Gérant Commandité peut autoriser une autre méthode d'évaluation, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actifs de la Société.

Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'agent d'administration centrale de la Société s'en remet valablement aux déviations approuvées par la Société pour le calcul de la valeur nette d'inventaire.

Les engagements de la Société comprendront:

(r) tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (y compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

(s) tous les intérêts échus sur des emprunts ou autres engagements relatifs à un emprunt de la Société (y compris les frais courus pour l'engagement de tels emprunts et autres endettements);

(t) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion et de conseil y compris les commissions de performance (le cas échéant), les frais de dépositaire d'agent payeur, les frais de gestion des liquidités (le cas échéant), les frais de l'agent de registre et de transfert, les frais de l'agent domiciliataire, ainsi que les débours raisonnables encourus par les prestataires de services);

(u) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant de tous les dividendes impayés annoncés par la Société, lorsque la Date de Calcul coïncide ou est postérieure avec la date de référence à laquelle ces obligations sont allouées à leur titulaire;

(v) une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus à la Date de Calcul concernée, déterminée périodiquement par la Société, et autre réserve (le cas échéant) autorisées et approuvées par l'Associé Gérant Commandité, ainsi que tout montant (le cas échéant) que l'Associé Gérant Commandité estime être une allocation appropriée compte tenu des obligations de la Société;

(w) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit et représentés conformément aux lois luxembourgeoises et aux normes comptables IFRS. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, l'Associé Gérant Commandité prend en compte toutes les dépenses à supporter par la Société et peut tenir compte des dépenses administratives ou autres de nature régulière ou périodique sur un montant estimé pour des périodes annuelles ou autres.

Les avoirs et engagements seront affectés de la manière suivante:

(x) les produits provenant de l'émission d'actions de chaque Catégorie d'Actions seront inscrits dans les livres de la Société correspondant au Compartiment de cette Catégorie d'Actions, étant entendu que si plusieurs Catégories d'Actions coexistent dans ce Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à cette Catégorie d'Actions;

(y) les avoirs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Catégorie(s) d'Actions de ce Compartiment;

(z) lorsque qu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué dans les livres de la Société à la ou aux même Catégorie(s) d'Actions auxquelles appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de la valeur de cet actif sera attribuée à la même ou aux Catégorie(s) d'Actions correspondantes;

(aa) lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'une ou de plusieurs Catégorie(s) d'Actions déterminée(s) au sein d'un Compartiment ou à une opération en rapport avec un avoir relevant d'une ou plusieurs Catégories d'Actions déterminée(s) au sein d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à cette ou ces Catégorie(s) d'Actions.

(bb) au cas où tout avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à une Catégorie d'Actions particulière, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les Catégories d'Actions au pro rata de leur VNI respective ou de toute autre manière déterminée de bonne foi par le l'Associé Gérant Commandité, étant entendu que (i) lorsque les avoirs de plusieurs Catégories d'Actions sont tenus en un seul compte et/ou sont co-gérés en tant que masse d'avoirs séparée par un agent du l'Associé Gérant Commandité, le droit respectif de la Catégorie d'Actions correspondra à la portion proportionnelle résultant de la contribution de cette Catégorie d'Actions au compte ou à la masse en question, que (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour le compte de la Catégorie d'Actions, telle que décrite dans les documents de vente d'actions de la Société, et finalement que (iii) toutes les obligations, quelle que soit la Catégorie d'Actions à laquelle elles sont attribuables lieront la Société dans son ensemble, sauf accord contraire avec les créanciers;

(cc) en cas de distribution aux actionnaires d'une Catégorie d'Actions, la VNI de celle-ci sera réduite du montant équivalent à cette distribution. Toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément aux procédures établies dans le Prospectus.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision relative au calcul de la VNI prise par l'Associé Gérant Commandité ou par une banque, société ou autre entité nommée par l'Associé Gérant Commandité pour calculer la VNI, sera définitive et engagera tant la Société que tous les actionnaires actuels, anciens et futurs.

Pour les besoins de cet article:

(dd) les actions de la Société à racheter en vertu de l'article 8 des présents Statuts seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au moment où l'évaluation est effectuée; à partir de ce moment jusqu'au paiement par la Société du prix de rachat, elles seront inscrites comme une dette de la Société.

(ee) les actions à émettre seront traitées comme étant en émission à partir de la date spécifiée par le Conseil d'Administration pour la Date de Calcul respective à laquelle l'évaluation est effectuée, à partir de ce moment jusqu'à réception du prix d'émission par la Société, elles seront inscrites à l'actif de la Société.

(ff) tous les investissements, balances des paiements et autres actifs exprimés dans des devises autres que la devise de référence du Compartiment concerné, doivent être évalués après avoir pris en compte le taux du marché ou les taux de change en vigueur à la date et heure pour la détermination de la VNI par Action; et

(gg) lorsque, à une Date de Calcul, la Société aura conclu un contrat dans le but de:

- d'acquérir un actif, le montant à payer pour cet actif sera considéré comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre un actif, le montant à recevoir pour cet actif sera considéré comme un avoir de la Société et l'actif ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet actif ne sont pas connues à cette Date de Calcul, leur valeur sera évaluée par la Société.

13. Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la VNI par action d'émission et de rachat d'actions. La Société peut suspendre le calcul de la VNI par Action de toute Catégorie d'Actions et l'émission, la conversion, et le rachat de ses actions de et par ses actionnaires.

(a) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses ou autres marchés réglementés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à ce(s) Compartiment(s) est cotée ou négociée, est fermée pour une raison autre que le congé normal ou pendant laquelle les transactions y sont restreintes, limitées ou suspendues, à condition que cette restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société ou de ce Compartiment coté sur cette bourse ou marché réglementé;

(b) lorsque, de l'avis des Administrateurs il existe une situation d'urgence par la suite de laquelle il est impossible de disposer ou d'évaluer des avoirs détenus par la Société ou plusieurs Compartiment(s);

(c) en cas de rupture des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur de tout investissement de ce Compartiment ou le cours en bourse ou sur un autre marché des actifs de la Société;

(d) pendant toute période durant laquelle la Société est dans l'impossibilité de rapatrier des fonds pour effectuer des paiements pour le rachat d'actions de ce Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds relatifs à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus pour le rachat d'actions ne peut, de l'avis des Administrateurs, être réalisé aux taux de change normaux;

(e) lorsque pour quelque raison que ce soit, le prix de tout investissement de la Société ou d'un ou plusieurs Compartiment(s) ne peuvent pas être constatés avec suffisamment de célérité ou d'exactitude;

(f) lors de la publication d'un avis convoquant une Assemblée Générale des actionnaires afin de décider de la liquidation de la Société ou d'un Compartiment; et

(g) lors de toute autre période où de l'opinion raisonnable de l'Associé Gérant Commandité, il existe des raisons pour une telle suspension.

La suspension du calcul de la VNI par action d'un Compartiment ou d'une Catégorie n'aura aucun effet sur la détermination de la VNI par action ou l'émission et le rachat d'actions d'un autre Compartiment ou d'une autre Catégorie qui n'est pas suspendu.

Tout Engagement accepté par l'Associé Gérant Commandité et tout rachat sont irrévocables.

Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension aux actionnaires demandant le rachat de leurs actions.

Titre III - Responsabilité des actionnaires

14. Art. 14. Responsabilité des actionnaires. Les propriétaires d'actions de commanditaire (c'est-à-dire les actions de toutes les Catégories à l'exclusion de l'Action AC) ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

La responsabilité de l'Associé Gérant Commandité est illimitée.

Titre IV - Administration et Surveillance

15. Art. 15. Gestion. La Société sera administrée par Fidelity International Real Estate Fund General Partner S.à r.l. (l'Associé Gérant Commandité). L'Associé Gérant Commandité sera l'actionnaire gérant commandité et sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux actifs de la Société.

L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée des actionnaires.

L'Associé Gérant Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et de signer tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire aux objets de la Société. Sous réserves de dispositions contraires, l'Associé Gérant Commandité aura et disposera, à sa discrétion, du plein pouvoir pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets sociaux de la Société.

16. Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée envers des parties tierces dans tous les domaines par la signature de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Gérant Commandité à son entière discrétion, sous réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un actionnaire commanditaire de la Société.

17. Art. 17. Politiques et Restrictions d'investissement. L'Associé Gérant Commandité a, selon le principe de la répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) la politique d'investissement applicable à chaque compartiment, (ii) la stratégie de couverture applicable aux différentes Catégories au sein des Compartiments et (iii) la ligne de conduite concernant la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont attribués et des restrictions telles que définies par l'Associé Gérant Commandité dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations applicables.

L'Associé Gérant Commandité aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société, conformément à la Loi de 2007, y compris, mais sans limitation, des restrictions relatives:

- (a) aux emprunts de la Société et de tout Compartiment et à la mise en gage de ses actifs; et
- (b) au pourcentage maximum des avoirs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans un seul actif sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'il (ou un Compartiment) pourra acquérir.

L'Associé Gérant Commandité, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Prospectus, que (i) la totalité ou une partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leur compartiments, ou que (ii) la totalité ou une partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérés sur une base ségréguée ou commune.

18. Art. 18. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, fondé de pouvoir ou agents de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société ait un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir ou agent de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

19. Art. 19. Indemnisation. La Société peut indemniser l'Associé Gérant Commandité, tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, ainsi que toute partie tierce de prestataire de services (chacun étant une Partie Indemnisée) de toutes les pertes, obligations, dommages, dépenses ou actions en justice subis ou indiqués comment tels par une Partie Indemnisée exposés par celle-ci dans le cadre de toute action, procès ou procédure auxquels la Partie Indemnisée aurait été partie relativement à l'exécution de ses tâches et obligations envers la Société, excepté en ce qui concerne des affaires pour lesquelles la Partie Indemnisée sera finalement jugées au terme de l'action, du procès ou de la procédures en question où la Partie Indemnisée sera finalement reconnue responsable de négligence grave, fraude ou faute intentionnelle.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le droit susmentionné d'indemnisation n'exclue pas d'autres droits auxquels il peut avoir droit.

Titre V - Assemblée générales, Année fiscale, Fusion et Liquidation de compartiments, Distributions

20. Art. 20. Assemblées des actionnaires. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la Loi Luxembourgeoise au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité du siège société qui sera fixé dans l'avis de convocation le premier mercredi du mois d'octobre à 13 heures. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si de l'avis absolu et définitif de l'Associé Gérant Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres Assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs, étant entendu qu'aucune Assemblée Générale ne peut être tenue aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions.

Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Gérant Commandité.

Toute assemblée des actionnaires valablement constituée représentera l'entière des actionnaires de la Société. Elle ne peut prendre de décisions sur un sujet quel qu'il soit qu'avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise de manière continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

21. Art. 21. Avis de convocation, Quorum, Procurations, Majorité. Les délais de convocation et les quorums requis par la loi en ce qui concerne les Assemblées Générales, ainsi qu'en ce qui concerne la conduite de ces assemblées seront applicables dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

L'Associé Gérant Commandité peut convoquer une Assemblée Générale. Il est obligé de la convoquer de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période d'un mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital le demandent par écrit, avec une indication quant à l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent exiger l'inscription d'un ou de plusieurs sujets à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

Toutes les actions de la Société étant nominatives, les notices de convocation seront uniquement envoyées par lettres recommandées.

Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions des articles 7 et 11.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions proposées à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, avec l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

Cependant, les résolutions ayant pour objet une modification des Statuts de la Société ne peuvent être prises que lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et constituée conformément à la Loi sur les Sociétés ou à toute autre Loi Luxembourgeoise pertinente.

La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements des actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires.

Toute modification affectant les droits de détenteurs d'actions dans n'importe quelle Catégorie vis-à-vis de ceux d'autres Catégories ne sont valides que si elles sont adoptées conformément à l'article 68 de la Loi sur les Sociétés.

Chaque actionnaire pourra prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit par original, soit par téléfax, ou courriel auquel une signature électronique est jointe (valable selon la Loi Luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, qu'elle soit actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans notice préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'assemblée générale à condition que les formulaires indiquent

(i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iii) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 48 (quarante-huit) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

L'Associé Gérant Commandité peut fixer toutes les autres conditions devant être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des actionnaires.

22. Art. 22. Assemblée générale des actionnaires dans un compartiment ou dans une catégorie. Les actionnaires de Catégories émises dans un Compartiment peuvent tenir à tout moment une Assemblée Générale afin de prendre des décisions sur des sujets exclusivement en relation avec le Compartiment.

De plus, les actionnaires de Catégories peuvent tenir à tout moment des Assemblées Générales relatives à tous sujets spécifiques à la Catégorie.

Les dispositions de l'article 21 sont d'application pour de tels Assemblées Générales, sauf si le contexte ne le demande autrement.

23. Réviseur d'entreprises. Les informations comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

24. Art. 24. Liquidation ou Fusion de compartiments ou catégories. Dans le cas où pour quelque raison que ce soit la valeur des actifs nets d'un Compartiment ou d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par la Société comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être opéré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire (y compris toute situation spécifique au marché immobilier) ou en raison de rationalisation économique, la Société peut

décider de racheter aux actionnaires de ce Compartiment ou de cette Catégorie toutes les actions de la ou des Catégories concernées à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en tenant compte des prix et dépenses de réalisation d'investissements calculés à la Date de Calcul à laquelle la décision prend effet). La Société notifiera les détenteurs d'actions avant la date effective des rachats obligatoires, et indiquera les raisons et la procédure des transactions de rachat. Sauf dispositions contraires dans l'intérêt de, ou afin de garantir un traitement équitable des actionnaires, les actionnaires du Compartiment concerné ou de la Catégorie concernée peuvent continuer à demander le rachat de leurs actions sans frais (mais en tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements et des dépenses de réalisation) avant la date effective pour le rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés à la Société par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de tout Catégorie ou de tout Compartiment aura, en toutes circonstances, le pouvoir, sur proposition de la Société, de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de rembourser aux actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix d'investissement effectifs et des dépenses de réalisation) calculée à la Date de Calcul précédant immédiatement le Jour de Transaction auquel la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour cette assemblée générale des actionnaires selon le présent article 24, qui décidera par résolution adoptée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

Les actifs qui n'ont pas été distribués à leurs propriétaires à la suite du rachat seront remis au Dépositaire pour une période de six mois. A échéance de cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation au bénéfice des ayants droits.

Toutes les actions rachetées conformément au présent article 24 pourront être annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites dans le premier paragraphe du présent Article, la Société peut décider d'allouer des avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant ou à un autre organisme de placement collectif organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la Loi de 2002) ou à un autre Compartiment dans un autre organisme de placement collectif (le Nouveau Compartiment) et de renommer les actions du Compartiment concerné comme action d'un autre compartiment (suite à un split ou une consolidation si nécessaire et le paiement de la somme correspondante aux droits fractionnels des actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite dans le premier paragraphe du présent article un mois avant son entrée en vigueur (de plus, la publication contiendra les informations relatives au Nouveau Compartiment), afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, durant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés à la Société par le paragraphe précédant, une contribution en avoirs ou obligations attribuable à un Compartiment à un autre Compartiment dans la Société peut, dans toutes autres circonstances, être décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura aucune exigence de quorum et qui décidera de la fusion par une résolution votée à la simple majorité de ceux présents ou représentés et votants à cette assemblée.

En outre, dans des circonstances autres que celles décrites au premier paragraphe du présent article, une contribution des avoirs et obligations attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif tel qu'indiqué à l'article 24.5 ou à un autre Compartiment dans cet autre organisme de placement collectif nécessitera une décision des actionnaires de la ou des Catégorie(s) ou du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes et représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en œuvre avec un fonds commun de placement ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les décisions seront contraignantes uniquement à l'égard des actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

25. Art. 25. Année fiscale. L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

26. Art. 26. Affectation des revenus. L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et dans les limites prévues par la loi, comment les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie existante, et peut annoncer, ou autoriser l'Associé Gérant Commandité à annoncer des dividendes.

Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, l'Associé Gérant Commandité peut décider de payer les dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

Les paiements de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives seront effectués à ces actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires.

Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux heures et endroits déterminés périodiquement par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut décider de distribuer des actions gratuites au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par l'Associé Gérant Commandité.

Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux Catégorie(s) d'Actions émises dans le Compartiment respectif.

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V - Dispositions finales

27. Art. 27. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui doit satisfaire les conditions de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses actionnaires, les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, l'Associé Gérant Commandité devra dans les deux mois désigner une autre institution financière pour agir en tant que Dépositaire et les Administrateurs nommeront cette institution afin de devenir Dépositaire en remplacement du Dépositaire sortant. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin au contrat avec le Dépositaire mais ne peut décharger le Dépositaire de ses obligations avant la nomination d'un successeur au Dépositaire pour agir à sa place conformément à ces présentes dispositions.

28. Art. 28. Conseiller d'investissement. La Société conclura un contrat de conseil en investissements avec une entité Fidelity (l'Entité Fidelity), en vertu duquel cette Entité Fidelity conseillera la Société sur le portefeuille d'investissements de la Société.

L'accord avec l'Entité Fidelity ne peut être résilié par la Société que si la décision de l'Associé Gérant Commandité de résilier cet accord est (i) ratifié par une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se conformera aux exigences décrites à l'Article 21.6 et (ii) si le nom de la Société est modifié par cette Assemblée Générale de sorte à ce qu'il ne ressemble pas à celui spécifié à l'article 1 et qui ne contiendra pas en particulier le mot «Fidelity».

Il peut aussi être résilié par l'Entité Fidelity, conformément aux termes du contrat de conseil concerné. Dans ce cas, une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires devra être convoquée afin de modifier cet article en accord avec cette modification. Cette Assemblée Générale doit être conforme au quorum et exigences de majorité sus mentionnés. Si le contrat de conseil concerné est cédé à une autre Entité Fidelity, l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires n'est pas nécessaire.

Le présent article 28 ne peut pas être modifié ni être abrogé, sauf vote affirmatif de pas moins des deux tiers des actions de la Société présentes ou représentées à l'Assemblée Générale convoquée à ces fins à laquelle les détenteurs de pas moins des deux tiers des actions en circulation sont présents ou représentés et participent au vote.

29. Art. 29. Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale, sous réserve des exigences de quorum et de majorité pour la modification des présents Statuts.

Lorsque les actifs de la Société tombent en deçà du seuil des deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5, l'Associé Gérant Commandité doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale, pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum, adoptera les résolutions à la majorité simple des actions représentées à l'Assemblée Générale.

Lorsque le total des actifs nets de la Société tombe en deçà du seuil d'un quart du capital minimum prescrit par l'article 5, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale. Dans un tel cas il n'y aura pas d'exigence de quorum pour la tenue de l'Assemblée Générale et la dissolution de la Société peut être adoptée par les actionnaires détenant un quart des actions représentées à l'assemblée.

L'assemblée doit être convoquée de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés en deçà des deux tiers ou du quart du minimum légal, selon le cas.

Dans le cas d'une liquidation volontaire, la Société, continuera, à compter de sa dissolution à exister pour les besoins de la liquidation. Les transactions de la Société seront menées par un ou plusieurs liquidateurs, qui après avoir été approuvés par la CSSF, seront nommés par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Dans le cas d'une liquidation forcée, les dispositions de la Loi de 2007 seront exclusivement applicables.

Dans l'hypothèse d'une liquidation volontaire, cette liquidation sera effectuée selon les dispositions de la Loi de 2007 et de la Loi sur les Sociétés.

L'émission de nouvelles actions par la Société cessera à la date de publication de l'avis de l'Assemblée Générale destinée à se prononcer sur la question de la dissolution et liquidation de la Société.

La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des actionnaires et répartiront les produits de la liquidation de chaque Compartiment, après déduction des coûts de liquidation, parmi les actionnaires de chaque Catégorie conformément à leurs droits respectifs.

Tous montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

30. Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés Commerciales conformément à l'article 1.2 ci-dessus.

Aucun point ne figurant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. HELLERS – E. DYACHUK -L. FANTAUZZO – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le six juin de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011078601/1871.

(110087146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

C.O.G.P.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 63.582.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 juin 2011 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011078952/833/18.

Triumterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.071.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 juin 2011 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011078960/833/19.

ATOS Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.712.

Messieurs les Actionnaires, sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREQui se tiendra au siège social, en date du *28 juin 2011* à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011079590/1004/18.

Cyberinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.064.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREQui se tiendra au siège social, en date du *28 juin 2011* à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011079595/1004/18.

Chardonbleu S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.568.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui aura lieu le *28 juin 2011* à 15.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011079592/1023/16.

Presence Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 135.091.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du 28 juin 2011 à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision quant à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011079610/18.

Centauro Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.504.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 27 juin 2011 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au et 31.12.2010
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011079594/788/16.

Tec.Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.530.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2011 à 14.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011079613/1023/18.

Hilding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 100.822.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 27 juin 2011 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2011079598/1267/15.

Polymnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.208.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2011 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2011079609/1023/16.

CDGV Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 105.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056194/10.

(110063324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

CEREP Imprimerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.537.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011056197/11.

(110062981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.
